FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 59

> SENSIBILISER > PROTÉGER > PARTAGER

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



RAPPORT 2020

ANNUEL D'ACTIVITÉ



GÉNÉRATION PÊCHE

INFORMATIONS

03 27 20 20 54

www.peche59.com

RETROUVEZ-NOUS SUR :

Sommaire



page 5



page 22



page 44

“ L’acte de pêche, acte ultime d’un milieu bien géré… ”

mmaire

LES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE PÊCHE 5

Structures associatives de la pêche de loisir 6
Elus bénévoles des associations 8
Soutien aux AAPPMA 11
Bilan des subventions 12
Réciprocité 14
Effectifs et situation COVID 16

DEVELOPPEMENT LOISIR PÊCHE 22

Partenariats et droits de pêche 24
Equipements en faveur du loisir pêche 26
Initiations pêche et sensibilisation des milieux 28
Communication, nouvelle génération 30
Site internet et carte interactive du Nord 32
Hauts-de-France Propres 34
Problématique des déchets 36
Carte du domaine piscicole 38
Surveillance du domaine piscicole 40

MILIEUX AQUATIQUES 44

Evolution des espèces 46
Mesure de préservation de la biodiversité 50
Hydrocotyle sur la Sambre 52
Pêches de sauvetage 53
Travaux de restauration des cours d'eau 56
Quel devenir pour la truite fario dans le Nord ? 60
Suivi disposition No-Kill 62
Bilan des repeuplements fingerlings par territoire 66
Pollution de l'Escaut 68
Pollution de la Selle 70

édito

DU PRÉSIDENT

C'est avec grand plaisir que je vous ouvre ce nouveau rapport d'activité, reflet de la continuité du travail des élus et des salariés de la Fédération et révélateur des actions réalisées.

Je ne peux commencer mon propos sur le bilan de l'année 2020 sans évoquer l'impact de la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent liée à la COVID 19. Cette année a été singulière pour beaucoup d'entre nous. Les répercussions des périodes de confinement, subies collectivement, se sont avérées particulièrement éprouvantes pour tous. Malgré les confinements, la Fédération et ses AAPPMA n'ont eu de cesse d'informer les pêcheurs, maintenir le contact, de faire évoluer les dispositions et de défendre la pêche associative, auprès des services de la Préfecture notamment.

Venons-en au bilan des actions menées. Car oui, pandémie ne veut pas dire inertie. Les travaux de restauration (Bousignies, Salesches…), les actions de développement et d'aménagement (pontons, panneaux…), de sensibilisation (programme d'animations, anniv'pêche…) et la gestion des baux de pêche de pêche (Fourmies…) ont continué à être mis en œuvre. Dans ce même temps, nous nous sommes dotés d'une carte interactive – outil indispensable pour préparer sa sortie de pêche - disponible sur notre site Internet tout beau, tout neuf ! Afin de pouvoir intensifier la surveillance de nos cours d'eau, l'équipe des agents de surveillance a aussi été étoffée avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs ; de quoi venir booster l'action générale et complémentaire des gardes-pêche bénévoles !

Présidents d'AAPPMA, membres des conseils d'administration, gardes-pêche, bénévoles et bien d'autres que j'oublie certainement… Merci !

Merci à tous et à toutes de votre engagement pour la pêche de loisir en eau douce, quelque soit votre poste, votre idée du bénévolat, votre pratique ou non de la pêche. Nous sommes chanceux de vous avoir parmi nous. Alors continuons à travailler ensemble, car face à un environnement changeant et les grands enjeux futurs, « la discorde détruit, et l'union fait la force » (proverbe irlandais).

Daniel SKIERSKI, président





LES STRUCTURES ASSOCIATIVES



Les stru

1 FNPF

Le réseau associatif de pêche en France comprend une Fédération Nationale de la Pêche en France.

94 fédérations départementales

La FNPF regroupe les 94 Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA).



6 Unions de Bassin

Les Fédérations sont elles-mêmes regroupées en 6 Unions de Bassin pour le volet protection des milieux aquatiques en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'eau.

3 700 AAPPMA bénévoles

3 700 associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA).

40 000 bénévoles

Autant de bénévoles qui s'activent pour le développement du loisir et la protection des milieux aquatiques. L'ensemble des structures de la pêche de loisir représente l'un des plus importants mouvements associatifs français.



1 000 salariés

L'ensemble de ces structures regroupe près de 1000 salariés.

1,56 millions de pêcheurs

L'ensemble du réseau associatif de pêche de loisir en eau douce représente 1,56 millions de pêcheurs sur le territoire français.

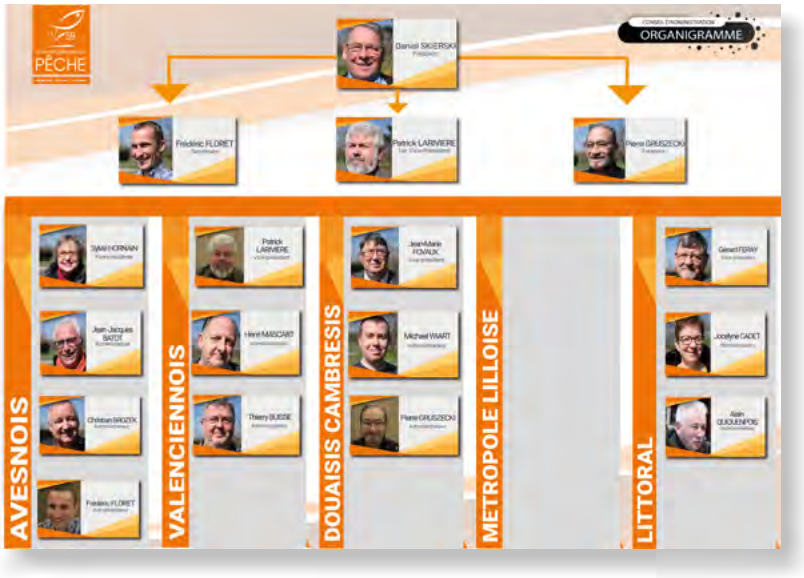


13 Associations régionales

13 Associations régionales en cohérence avec le découpage territorial régional pour le volet développement et promotion du loisir.

uctures

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord (FDAAPPMA 59) est une association de type loi 1901. Conformément à ses statuts, établis par arrêté ministériel, elle est chargée par la loi de missions d'intérêt général, et a un caractère d'établissement d'utilité publique. Elle regroupe l'ensemble des pêcheurs du département adhérents aux 89 AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).



Elle est gérée par un Conseil d'Administration de 15 membres élus pour 5 ans, qui définit les orientations politiques de la structure. Le Président et le Trésorier de la Fédération sont agréés par le Préfet.

Depuis sa création, la Fédération n'a de cesse de se structurer et de poursuivre les objectifs fixés par ses statuts.

OBJECTIFS FIXÉS PAR LES STATUTS DE LA FÉDÉRATION

- **PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES,**
- **MISE EN VALEUR ET SURVEILLANCE DU DOMAINE PISCICOLE,**
- **PROMOTION DU LOISIR ET DU TOURISME PÊCHE,**
- **ETC.**

Elle a pour mission de coordonner toutes les actions menées par les dirigeants et les membres actifs de chaque AAPPMA dans le domaine de la préservation et la réhabilitation du milieu aquatique et des habitats piscicoles naturels, de la sensibilisation du grand public aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques, et de lutter contre la pollution et le braconnage.

La Fédération emploie 13 salariés répartis en 3 pôles. Cette équipe est encadrée par un directeur, afin d'appliquer la politique définie par le conseil d'administration.



Nos AA



Exemple de réparation d'un ponton de pêche par l'AAPPMA « Les Joyeux Percots Raismois »

Maillons indispensables du réseau, les associations locales représentent la partie la plus visible du tissu associatif de la pêche, puisque c'est auprès d'elles que les pêcheurs adhèrent en prenant leur carte. Composées quasi-exclusivement de bénévoles, elles détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent, reçoivent ou louent sur des propriétés publiques et privées. Fortement impliquées dans la vie associative locale, elles mènent des actions d'animations et d'information auprès de tous les publics, organisent la gestion piscicole de leurs droits de pêche en accord avec la Fédération, contrôlent les pêcheurs et surveillent les cours d'eau.
Justement, parce que ce sont des bénévoles, nous avons souhaité valoriser le temps, **l'énergie**, **les actions** mises en place et les compétences qu'ils déploient au service de la pêche et des milieux aquatiques.



M. Georges BLONDEAU, trésorier AAPPMA LILLE UNIS

« Ce que j'aime dans la pêche, ce sont les rencontres dans les concours et les championnats pour la convivialité que l'on peut trouver entre copains, en plus des voyages. Quant à ma mission au sein de mon AAPPMA en tant que trésorier, j'ai dû au départ me mettre au diapason, car pour remplacer Monsieur Ménager malade, j'ai dû prendre en charge les cartes de pêche chez les détaillants avec les vignettes ce qui été pour moi nouveau. Ensuite quand les cartes ont été vendues par Internet, j'ai dû me perfectionner avec un ordinateur que je n'avais jamais utilisé. Maintenant je gère tout ce qui concerne la trésorerie (l'argent des permis chez les dépositaires, payer la FNPF, les assurances et les charges ainsi que la gestion du siège, l'étang de Genech…). Avec mon président, nous gérons l'organisation les concours PUL et les championnats que le CD nous demande d'organiser. Je m'occupe aussi de la gestion des gardes pour qu'ils puissent faire leurs tours de garde dans de bonnes conditions. Je suis aussi investi dans d'autres associations et notamment président d'une association de pêche de mon ancienne entreprise l'AS SEITA (tous les pêcheurs sont adhérents aux PUL).»



M. Philippe VANCASSEL, président AAPPMA Grande-Synthe

« Depuis 18 ans, je suis rentré dans l'AAPPMA susnommée. Disponible et désireux d'apporter mon aide, j'ai été élu au sein du CA en tant que secrétaire adjoint. Je me suis investi en secondant l'animateur de pêche en transmettant mon savoir-faire de pêcheur de loisir et de défense du milieu naturel aux jeunes et moins jeunes et en travaillant dans de nombreuses actions halieutiques du club (pose frayères, nettoyage des berges etc.). A ce jour, j'occupe le poste de président après avoir gagné le respect et l'écoute des bénévoles du CA et de nos adhérents.
Je porte une oreille attentive aux diverses idées proposées par les bénévoles du CA et de l'APN. J'y donne des propositions d'actions diverses et de promotion de notre passion la pêche loisir.
Ce poste me permet également de rencontrer des

personnes de toute fonction administrative ou technique afin de valoriser notre association au travers de nos bénévoles, de défendre et de promouvoir la pêche loisir. »



M. Jean-Bernard BIENFAIT, président, AAPPMA Arleux

« Membre du conseil d'administration de la plus importante AAPPMA du département, je viens tout récemment d'en prendre la direction suite à la vacance de la fonction de président occasionnée par la grave maladie de mon prédécesseur qui, dit-il, ne veut pas partir sans que la succession soit assurée.
La première chose que j'ai apprise, (la plus importante) c'est l'animation des bénévoles et la cohésion nécessaire qu'il faut maintenir entre eux ; ce sont les personnes indispensables à notre fonctionnement ; sans bénévoles motivés et toujours présents, impossible de mener à bien les projets collectifs.
Et puis je découvre la partie administrative, les relations avec les autorités, la Fédération, les dépositaires et le suivi journalier de la garderie, des travaux en cours, la gestion des flux de ventes de cartes de pêche et les reversements, mais également la surveillance du lot de pêche afin de recueillir les informations des pêcheurs sur des pratiques illégales pour les transmettre aux gardes.
Nous avons la chance d'avoir un Atelier Pêche Nature, c'est à la fois un immense plaisir de se retrouver tous ensemble sur une même opération mais là aussi il faut ménager les susceptibilités et comme il est impossible de tout faire soi-même, il faut déléguer, encourager, animer tout en maîtrisant les individualités. Cela porte ses fruits, les cartes jeune sont en augmentation. Pour un jeune président la tâche est énorme, il faut prévoir, organiser, coordonner, être disponible et continuellement présent ; heureusement je suis journellement épaulé et piloté par mon prédécesseur.»



Mme Sylviane FAUT, secrétaire AAPPMA Grande-Synthe

« Il y a plus de 25 ans, j'ai été invitée à rentrer au sein du CA de notre association, mon mari m'ayant précédé en tant que garde- pêche particulier. Je souhaitais apporter mon aide, participant déjà auparavant à toutes les activités halieutiques diverses. J'ai été élu secrétaire ajointe et rapidement secrétaire, poste que j'occupe encore ce jour avec fierté et engouement.
J'aime l'ambiance, la gestion ainsi que le partage des idées de nos bénévoles très investis comme moi-même. Chaque mercredi toute l'année, nous nous retrouvons à notre local pour promouvoir et développer notre Atelier Pêche Nature à travers notre passion et la protection de la nature et notamment du milieu aquatique. Ici, nous sommes comme une petite « famille ».



M. Bruno BELAIGUES, président AAPPMA Rousies

Originaire du Cantal et passionné de pêche aux salmonidés et carnassiers en rivière et lacs de barrage EDF depuis l'âge de 9 ans, je suis entré dans le monde associatif (comité des fêtes de mon village) à 17 ans. La convivialité, l'envie d'aider, d'échanger, de partager fût si intense qu'avec notre AAPPMA, nous avons créé une école de pêche (8-16 ans).
Les samedis après-midi étaient consacrés à l'apprentissage des différentes techniques de pêche et montages de mouches toutes confondues afin de traquer les belles farios de nos rivières de montagne mais aussi d'inculquer de nouvelles pratiques, le NO Kill faisait son apparition et, il est vrai, quoi de plus magnifique dans un cadre idyllique que de voir repartir une belle mouchetée dans les eaux cristallines après un beau combat en sèche sur du 10/100. Quel plaisir également de prendre le temps de discuter au bord de l'eau avec nos aînés ou même de s'arrêter quelques instants pour conseiller nos jeunes pêcheurs, peu importe le nombre de prises à la fin de la journée seule la satisfaction en soit est reine.
Toutes ces expériences très enrichissantes m'ont fait embrasser une carrière de Sapeur-Pompier (relationnel).
Arrivé dans le Nord en 2008, j'ai d'abord pêché sur la HANTE et la THURE, puis ce fut sur la SOLRE (AAPPMA La Carpe d'Or) où j'ai mis mon expérience et mes compétences au profit de cette association qui ne demandait qu'à évoluer. Après 4 ans au bureau, j'ai repris la présidence en 2020 avec un nouveau bureau, une nouvelle équipe de bénévoles plus que motivée, tous aussi passionnés et investis dans les divers travaux pour notre rivière. Nos nouvelles fonctions furent quelques peu difficiles, mais avec l'aide d'une équipe plus qu'à l'écoute au sein de la Fédération, nous continuons à progresser et nous travaillons maintenant de concert à de nouveaux projets de notre association.



Opération nettoyage par l'AAPPMA « La Sirène » de LE CATEAU

Nos AA



Mme Jocelyne CADET, trésorière AAPPMA Gravelines

Une belle rivière du Doubs, Le Dessoudre, un magnifique moulin, de belles truites et un «pêcheur à la mouche», voilà la recette pour attraper le virus de la pêche. Depuis ce jour, je n'ai cessé de m'investir dans la pêche pour permettre à de nombreuses personnes, enfants, jeunes et adultes de découvrir tout ce que peut amener cette activité. J'ai trouvé un club où je me suis initiée à la technique de lancer, au montage de mouche et à la connaissance des milieux aquatiques, où on la pratique... Très vite, je suis devenue animatrice pour les nouveaux adhérents, facilité par mon statut d'éducatrice sportive, heureuse de pouvoir partager ma passion naissante.

J'ai eu rapidement la possibilité de mettre en place dans la municipalité où je travaillais, une Ecole de Pêche, suite à un appel du maire à de nouveaux projets pour sortir les jeunes de la rue. Je me suis initiée à la pêche au coup dans un APN du littoral, puis au surf casting dans un club sur Sangatte et l'ouverture a eu lieu le 15 juillet 2002. J'ai eu un grand succès dans les animations estivales et j'ai pu aussi me faire aider par des jeunes BAFA, pêcheurs eux aussi, pour recevoir les nombreux groupes d'enfants de 8 à 16 ans et leur faire découvrir le monde de la pêche et ses richesses.

C'est grâce à l'appui de l'animateur fédéral et des techniciens du Nord qui ont soutenu mes actions et la qualité du travail, j'ai pu enfin être reconnue et les choses ont été plus faciles pour développer mes projets. Pour conforter ma position, j'ai passé le BPJEPS «Pêche de Loisir» par VAE que j'ai obtenu en décembre 2005. J'ai monté un dossier pour me faire reconnaitre «Atelier Pêche Nature» auprès de les Fédérations Nationale et Départementale de Pêche du Nord, j'ai obtenu le label en 2008. Puis, j'ai eu la chance de recevoir des stagiaires BPJEPS pour les aider dans leur formation et j'ai pu faire embaucher mon collègue Eric, qui assure aujourd'hui la pérennité, depuis ma retraite il y a 3 ans.

Je suis entrée dans le bureau de l'AAPPMA locale puisque je dépendais d'elle pour mes relations avec la Fédération. J'occupe aujourd'hui le poste de trésorière depuis la vente des cartes de pêche sur internet. En 2014, j'ai été contactée par un président du littoral pour me présenter avec lui au Conseil d'Administration de la Fédération du Nord pour défendre les intérêts de la pêche sur le littoral. Une nouvelle expérience du «Bénévolat» qui a pris très rapidement de l'ampleur dans ma vie de retraitée. Nouvellement élue Présidente de l'Union de Bassin Artois-Picardie (59, 62 & 80), je suis passée représentante au CA de l'Agence de l'eau dont dépend fortement la Fédération pour les emplois et la gestion des milieux aquatiques.

Une nouvelle approche de la pêche, de la défense des milieux aquatiques, que de temps investit dans les déplacements, réunions, études de dossiers avec l'aide de nos techniciens. Beaucoup de travail pour défendre le monde de la pêche, qui, sans les «Bénévoles» de l'AAPPMA aux instances supérieures, aurait du mal à survivre dans notre monde actuel. C'est pourquoi, «Amis Pêcheurs», ayez un peu plus de respect pour la tâche accomplie car vos critiques et messages, parfois irrespectueux, font mal et nous découragent parfois. Merci.



Concours pêche avec l'APN de Gravelines

PPMA

ALEVINAGE
Soutien des peuplements piscicoles

La Fédération de pêche, comme chaque année , participe financièrement aux repeuplements effectués par les AAPPMA. Sur demande transmise au préalable de l'alevinage, les associations bénéficient d'une subvention calculée en fonction de plusieurs critères :

- Le type d'espèces rempoissonnés,
- La quantité prévue,
- L'adhésion à la réciprocité

En 2020, la Fédération a participé aux rempoissonnements de **49 AAPPMA** à hauteur de **23 942.00 €**. **15 880.00 €** destiné à la 1ère catégorie et **8 062.00 €** pour la 2ème.

AUTRES AIDES
Financières

La Fédération accompagne financièrement les AAPPMA ayant mis en place un Plan de Gestion Piscicole (PGP). Ce PGP doit permettre de répondre aux exigences de protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques dictées par l'article L 431-1 du code de l'environnement. Si les actions rédigées dans le document sont réalisées, l'AAPPMA peut prétendre à chaque année, à une subvention dont le montant est inscrit dans ce même document.

Cette année, l'association de Le Cateau Sirène a procédé au nettoyage et décolmatage du linéaire de l'AAPPMA, pour cela une aide de 200.00 € a été versée.

D'autres aides peuvent également être octroyées aux AAPPMA afin de les soutenir dans un cadre spécifique.

ATELIER PÊCHE NATURE
Accompagnement à la formation des jeunes pêcheurs

En 2020, la Fédération de Pêche du Nord a versé aux Ateliers Pêche Nature (APN), en plus d'un soutien humain et technique, un soutien financier d'un montant de 5 172.00 € permettant ainsi à ces derniers d'apporter une contribution supplémentaire lors de la formation de nombreux jeunes ou moins jeunes, d'animations diverses et bien d'autres actions menées tout au long de l'année.

À cela s'ajoute, une participation financière relative à l'achat de tenues nécessaires à leur bon fonctionnement, représentant 1 970.59 € de factures (financement FNPF/FD59) en 2020.

En plus des aides attribuées annuellement, une subvention exceptionnelle d'un montant global de 1000.00 € a été répartie auprès des 4 APN ayant fonctionné malgré la crise sanitaire. Conscients des efforts fournis par l'ensemble des intervenants afin de maintenir les animations durant cette saison, il nous semblait important de valoriser la démarche.

AIDE À L'IMPRESSION
des cartes de pêche

Chaque année, les AAPPMA ayant un dépositaire rattaché, bénéficie d'une aide financière calculée sur le nombre d'impressions réalisé par ces derniers durant l'année. En 2020 la Fédération a versé 1 377€40 aux AAPPMA pour l'aide à l'impression des cartes.



Bilan des subventions reçues

Zoom sur les indicateurs

Dans le cadre de son activité et de ses projets, la Fédération bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires institutionnels qui la soutienne dans ses actions.

Chaque année, un programme des actions est transmis à la **Région des Hauts de France** et l'**Agence de l'eau Artois Picardie.** Ce programme d'actions détaille en plusieurs fiches actions les projets de la structure pour l'année suivante, il est transmis en fin de chaque année afin de solliciter les partenaires pour un accompagnement financier. Cet accompagnement s'articule autour de **deux types d'aide**.

1

La première concerne les actions de connaissance et d'animation territoriale en vue de l'atteinte du bon état écologique. Les subventions accordées permettent alors le financement des équipes dans la réalisation de leurs missions. Cela nous permet en outre la réalisation des inventaires liées à la connaissance du territoire, les études sur les habitats ou sur les espèces piscicoles mais pas que…. Le suivi des projets de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques et l'accompagnement des AAPPMA ou des collectivités territoriales pour la restauration des fonctionnalités entrent aussi dans ce cadre, enfin la sensibilisation du public, pêcheurs ou non est également accompagnée. Ce dispositif d'aide à la réalisation des missions est appelé soutien au fonctionnement, comme précisé il permet le financement des équipes et des charges liées à la réalisation des missions. L'appui de la Région et de l'Agence de l'eau est important pour poursuivre ce travail d'expertise et de conseil, il permet d'assurer un service sur l'ensemble des sujets portants sur la qualité des milieux aquatiques et sur leur amélioration globale aux bénéfices de la diversité de la faune piscicole. L'acte de pêche étant l'acte ultime d'un milieu bien géré, les aides et le soutien de l'Agence de l'eau Artois Picardie et de la Région des Hauts-de-France bénéficie indirectement à l'amélioration de la qualité de la pêche sur les territoires.

2

Le second type d'aide se porte directement sur des projets de restauration, c'est ce que l'on appelle des aides à l'investissement sur les territoires. Ces aides proviennent en grande partie de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la région des Hauts-de-France, elles permettent de financer directement les projets de restauration des milieux aquatiques, elles portent uniquement sur des dossiers concrets et opérationnelles. Ainsi ces subventions permettent de nous aider sur la réalisation des travaux en prenant en charge les factures d'entreprises ou de bureaux d'études, en guise d'exemple nous avons pu bénéficier du soutien de l'agence de l'eau Artois Picardie et de la région sur la restauration de la continuité écologique à Bousignies sur Roc ou encore sur le seuil de Salesches. Les aides se font sur la base des politiques institutionnelles en faveur des milieux aquatiques, elles sont conditionnées à la réalisation d'action en faveur de l'environnement et de la biodiversité, elles doivent donc s'inscrire dans une dimension écologique et environnementale.

La subvention accordée par la région des Hauts de France s'est portée pour 2020 à **121 693 €,** pour l'agence de l'eau, le montant des aides accordées est de **412 159 €**. **Nous remercions l'appui de ces deux grands partenaires qui par leur soutien marque leur attachement à la qualité de nos rivières, canaux et étangs.** Sans eux une grande partie des projets ne pourrait voir le jour, leur soutien nous permet de nous renforcer et de pouvoir accompagner l'ensemble des collectivités du territoire dans leurs projets de restauration.

NTIONS

12 042 €

de subventions dans le cadre d'études approfondies sur l'anguille

Depuis ces dernières années, nous travaillons également de plus en plus avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement (DREAL). La DREAL est un organisme public qui a notamment en charge la mise en place de la politique environnementale régionale et nationale, or un certain nombre de sujet lié à la biodiversité et la qualité des eaux nous concerne directement. Ainsi dans le cadre de notre monitoring anguille, nous avons déposé une demande de subvention à la DREAL pour la réalisation de notre programme d'actions. Ce programme vise à poursuivre l'acquisition de connaissance sur l'anguille européenne à l'échelle du département, sa répartition, les fronts de colonisation etc etc ….Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet et acceder au rapport.

Dans les actions portées localement, nous sollicitons de plus en plus l'appui des collectivités locales. En effet la mise en valeur environnementale de leur territoire est un bénéfice direct pour ces dernières. Les évolutions réglementaires et plus particulièrement les compétences en faveur de la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI) qui leurs sont attribuées leur imposent de mettre en place des plans d'action.

Ainsi la réalisation des projets par la Fédération sur ces territoires est un bénéfice direct mais aussi une économie des moyens humains et matériels pour la réalisation et le suivi des projets.

C'est à ce titre que l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre ou encore la Communauté Urbaine de Dunkerque nous accompagne sur les actions réalisées sur chacun de leur territoire.

20 023 €

En 2020, le Département a subventionné nos actions à hauteur de cette somme pour les projets réalisés en 2019. Le Département du Nord nous accompagne également à la fois sur le loisir pêche via l'appui à l'équipement des sites de pêche mais aussi sur ses besoins en matière de diagnostic écologique des sites.

132 000 €

d'aide sur les postes salariés

19 062 €

de subventions dans le cadre d'opérations spécifiques

Le dernier partenaire et non des moindres qui nous appui sur nos missions est la **Fédération Nationale pour la Pêche en France**. Il est ainsi important de souligner cette aide liée à la structuration de notre réseau car il s'agit d'un soutien direct au monde de la pêche, l'argent des pêcheurs pour les pêcheurs à l'image de ce que pouvait être le Conseil Supérieur de la Pêche à l'époque. À l'heure où certains pensent qu'une carte de pêche et l'adhésion aux AAPPMA doivent être assimilés à un forfait ou un abonnement comme peuvent l'être certains services privés (téléphonie, télévision, …) il nous semble important de préciser que les cotisations des pêcheurs via la redevance milieu aquatique ou les cotisations statutaires, font l'objet d'un retour direct aux adhérents par la réalisation des actions. Ce document témoigne ainsi de l'activité et de l'actualité de ces actions.



Francis Bassez

Réciprocité départementale

Pour rappel, tous les détenteurs d'une carte de pêche (sauf carte journalière) peuvent pêcher sur les lots des 66 AAPPMA réciprocitaires du département ainsi que dans les étangs fédéraux, à la pêche à la carpe, à toute heure sous certaines conditions et à une canne, sur le domaine public fluvial de 2ème catégorie, partout en France.

Dans la loi scoute, il y a un bel article qui dit : "Le scout voit dans la Nature l'œuvre de Dieu. Il aime les plantes et les animaux ».

Quand on m'a demandé d'entrer dans l'Association de Pêche et de Pisciculture de Boulogne sur Helpe, en 1987, c'est ce qui m'a décidé à accepter. Rapidement, on a mis en place un concours gratuit pour les jeunes de moins de seize ans qui était en réalité un moment de découverte de la pêche, et une journée de nettoyage de rivière.

Quelque temps après, j'étais encore plus convaincu de l'utilité de militer pour mon association, quand elle est devenue « Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ». Et une fois président, je me suis intéressé de plus près à l'évolution de la politique de la Fédération départementale dirigée à l'époque par Jean-Marie BARAS, et dont les orientations me convenaient parfaitement.

Quand il fut question de mettre en place un système de réciprocité, c'est avec enthousiasme que je saluai l'initiative, et que j'entraînai mon association dans cette « aventure ». Aujourd'hui, je ne le regrette pas, bien au contraire, et ce ne sont pas les membres de notre Conseil d'Administration qui me contrediront !

Ce qui m'a attiré dans la Réciprocité, c'est bien entendu le sentiment de générosité qui l'inspire, générosité envers les pêcheurs qui voient leur domaine de loisirs s'étendre d'une façon qu'ils n'osaient pas imaginer, et sans dépenser d'argent supplémentaire ! Peu à peu, les AAPPMA ont signé la Charte de la Réciprocité, et c'est ainsi que, rapidement, les pêcheurs de notre département ont pu avoir accès, grâce à leur carte de pêche habituelle, à une soixantaine de parcours ! Quel changement !

Bien sûr, nous avions une crainte : « Si tous les pêcheurs du département décident de venir s'installer sur les bords de notre rivière, comment allons-nous faire ? S'ils affrètent des cars complets pour venir à Boulogne sur Helpe, village de trois-cents âmes environ, afin de vider notre Helpe Mineure de toute sa faune aquatique, qu'est-ce que nous allons pouvoir faire ? »

Nous nous demandions si nous n'avions pas pris un risque inconsidéré en adhérant à la réciprocité, si nous n'avions pas sauté dans un trou dont nous ne connaissions pas le fond, si nous n'allions pas précipiter notre village dans une situation apocalyptique : barrières des pâtures grandes ouvertes, vaches courant dans tous les sens, herbe à foin piétinée par des hordes incontrôlables de pêcheurs accompagnés de leurs familles, des milliers de canettes vides et des tonnes de papiers gras !

Etions-nous des apprentis-sorciers ? Heureusement, nos craintes furent vite dissipées ! Tout s'est passé en réalité comme nous l'avions imaginé avant d'adhérer : les pêcheurs ne peuvent pas aller partout en même temps ! Il n'y a donc pas eu d'invasion.

On a vu quelques pêcheurs qui venaient de loin : ils faisaient trente, cinquante, cent kilomètres ou plus parfois. Mais ils étaient rares, et c'étaient surtout des passionnés qui venaient découvrir notre belle région avesnoise, celle qu'on appelle « la petite Suisse du Nord ». Et en plus, ils pratiquaient bien souvent le no-kill ! En échange, nous pouvions aller partout dans le Nord.

Puis les zones réciprocitaires se sont agrandies, au point que nous pouvons maintenant pêcher dans toute la France (ou presque) avec la Carte de pêche de notre association. Pendant des décennies, des milliers et des milliers de pêcheurs ont rêvé de cela ! C'est fait !

rocité

Evidemment, il y aura toujours des petits groupes qui voudront mener des combats d'arrière-garde. Il y a des gens qui considèrent que leur association est comme un club privé dont l'activité consiste, grosso modo, à déverser le soir quelques bassines de truites pour les repêcher le lendemain ! Et certains d'entre eux se moquent des chasseurs qui lâchent au petit matin des faisans sachant à peine voler pour pouvoir les tuer avant l'heure de l'apéro ! Ne les jugeons pas ! Il est possible que ce soit ainsi qu'ils trouvent leur bonheur. Peut-être qu'un jour ils penseront autrement, et qu'ils diront : « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents ; ce sont nos enfants qui nous la prêtent ». « Donne et tu recevras ! » « On récolte ce que l'on sème ». Toutes ces citations, on les a entendues un jour ou l'autre. Quand je les confronte à notre expérience de la Réciprocité, je peux en vérifier l'exactitude.

Notre générosité a attiré chez nous des personnes généreuses qui ont donné et qui donnent beaucoup de leur temps pour transmettre à d'autres leurs connaissances, le fruit de leur expérience, et l'envie de participer à une « gestion piscicole ».

Des animations ont été mises en place pour initier nos adhérents et nos futurs adhérents à la pêche à l'écrevisse, ou à d'autres techniques de pêche : pêche à la Mouche, pêche au Tenkara.

Et depuis quelque temps, nous nous réjouissons de la hausse de nos effectifs. Est-ce un heureux effet du hasard ? Est-ce une preuve de la véracité du proverbe « Aide-toi, le Ciel t'aidera » ? Sûrement ! Et c'est aussi la preuve que « On récolte ce que l'on sème » !

« Alors, la Réciprocité, si c'était à refaire » ?
Vous devinez ma réponse !

TEMOIGNAGE DE FRANCIS BASSEZ

AAPPMA BOULOGNE SUR HELPE

Réciprocité interdépartementale



Permettant la pêche dans plus de 90 départements de France, la carte interdépartementale est depuis plusieurs années, privilégiée des pêcheurs, de plus en plus nombreux souhaitant une certaine tranquillité lors de leurs déplacements dans d'autres départements.

- **L'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)** - regroupe 34 fédérations pour 37 départements (4 en région parisienne),
- **Le Club Halieutique Interdépartemental** - (CHI) regroupe 36 départements,
- **L'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE)** - regroupe 17 départements
- **La réciprocité Savoie** - regroupe 2 départements.

Ainsi la Fédération départementale, en 2020, a redistribué aux AAPPMA, un montant de 37 807.50 € contre 37 927.50 € en 2019. Montant constant par rapport à l'année dernière.

Effectif

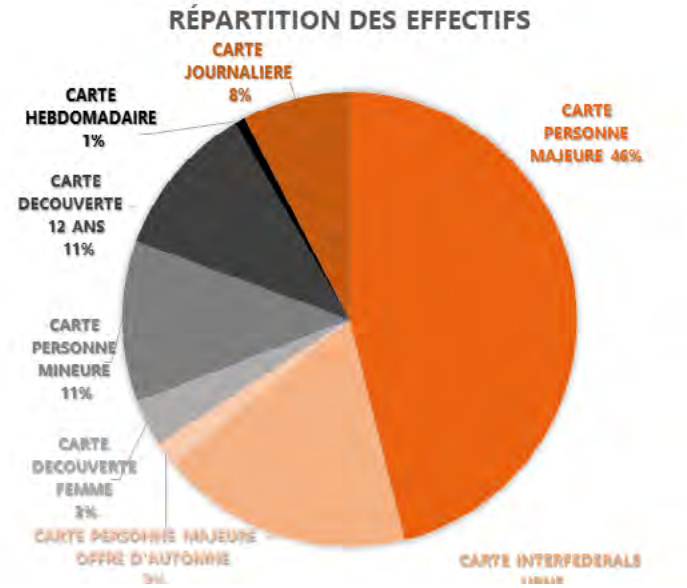


L'heure du bilan pour les effectifs 2020 est arrivée et contrairement à la saison 2019, la situation sanitaire a provoqué un bouleversement des habitudes en matière d'achat de cartes de pêche, le nombre de pêcheurs (tous produits confondus) est de 27 553 pour cette saison 2020. Une baisse des effectifs majeurs de – 1.7 % par rapport à l'année dernière.

PRODUIT	SAISON 2019	SAISON 2020	EVOLUTION SUR L'ANNÉE	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE	%
CARTE PERSONNE MAJEURE	13 367	12 700	-667	-4.99%
CARTE INTERFEDERALE URNE 2020	4 921	4 934	+13	+0.26%
CARTE PERSONNE MAJEURE - OFFRE D'AUTOMNE	152	493	+341	+224.34%
SOUS-TOTAL DES CARTES PERSONNE MAJEURE	18 440	18 127	-313	-1.7%
CARTE DECOUVERTE FEMME	945	918	-27	-2.86%
CARTE PERSONNE MINEURE	2 747	3 163	+416	+15.14%
CARTE DECOUVERTE -12 ANS	2 688	3 032	+344	+12.8%
CARTE HEBDOMADAIRE	215	208	-7	-3.26%
CARTE JOURNALIERE	1 265	2 105	+840	+66.4%
TOTAL CARTES DE PECHE	26 300	27 553	+1 253	+4.76%
TOTAL CARTES DE PECHE + OPTIONS	26 300	27 553	+1 253	+4.76%

LA CARTE "PERSONNE MAJEURE"

La carte majeure reste quand même le produit le plus convoité par le pêcheur, avec 46 % de vente par rapport au total des produits délivrés.



59

Cela reste un bon chiffre au niveau national, puisque la Fédération de pêche du Nord est quand même la 2ème Fédération de France à avoir le plus grand nombre d'adhérents de cartes majeures ou interfédérales, 9ème Fédération de France tous produits confondus.

ASSOCIATION	CARTE MAJEURE ET INTERFEDERALE	CARTE FEMME	CARTE MINEURE	CARTE -12 ANS	CARTE HEBDO	CARTE JOURNEE	TOTAL
71 - SAÔNE-ET-LOIRE	18 307	1 761	2 783	3 598	1 595	7 928	35 972
59 - NORD	18 127	918	3 163	3 032	208	2 105	27 553
67 - BAS-RHIN	18 121	958	2 448	2 793	1 423	6 739	32 482
33 - GIRONDE	15 534	1 229	2 676	3 904	806	2 175	26 324
38 - ISÈRE	15 096	952	2 426	3 992	818	6 903	30 187
49 - MAINE-ET-LOIRE	14 555	1 074	3 074	4 588	532	10 767	34 590
44 - LOIRE-ATLANTIQUE	13 966	752	3 121	4 441	373	9 071	31 724
01 - AIN	13 726	897	2 172	3 524	864	9 713	30 896
85 - VENDÉE	12 100	678	2 476	3 596	544	11 081	30 475
74 - HAUTE-SAVOIE	10 626	1 047	2 165	4 324	3 193	8 742	30 097

fs 2020

EFFECTIFS MAJEURS ET INTEFEDERALES

Comme vous l'avez compris, la Fédération a subi une baisse de ses effectifs cartes majeures et interfédérales en 2020.

Avec 18 127 vignettes majeures et interfédérales délivrées, contre 18 440 en 2019, nous constatons une baisse de 313 cartes de pêche majeures/URNE. Ce qui n'est pas étonnant avec la crise sanitaire qui a bouleversé nos habitudes en 2020.

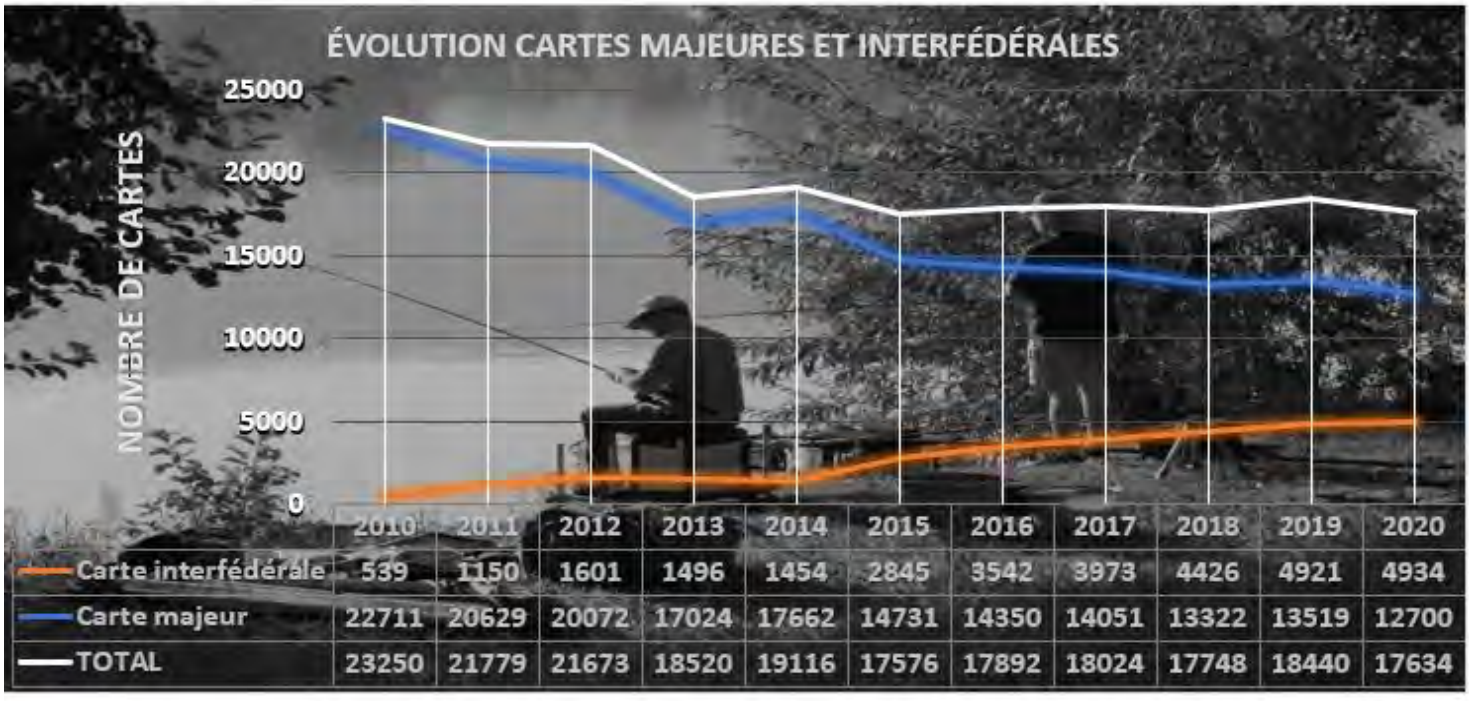
Nous verrons plus bas que les autres produits ont également fait l'objet d'un impact négatif lié au confinement et à la crise sanitaire que nous traversons, mais nous verrons également qu'aussi surprenant soit-il, un effet positif a eu lieu sur la prise d'autres produits pêche et notamment les cartes destinées aux plus jeunes.

Le basculement de la carte de pêche majeure vers une carte de pêche interfédérale continue cette année encore sa progression.

Le pêcheur souhaite s'orienter vers une carte de pêche permettant un linéaire de pêche plus important et une certaine tranquillité d'esprit lors des déplacements dans d'autres départements.

Pour rappel cette carte permet d'exercer le loisir sur les parcours réciprocitaire de 91 départements de France sans supplément.

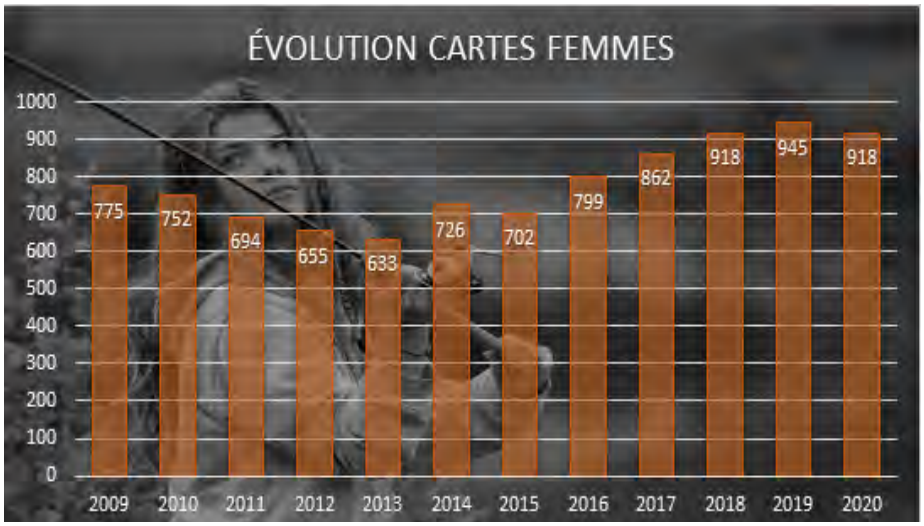
En 2020, 4 934 cartes du groupement de l'URNE (Union Réciprocitaire du Nord Est) ont été délivrées contre 539 il y a 10 ans, belle progression !!



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Carte interfédérale	539	1150	1601	1496	1454	2845	3542	3973	4426	4921	4934
Carte majeur	22711	20629	20072	17024	17662	14731	14350	14051	13322	13519	12700
TOTAL	23250	21779	21673	18520	19116	17576	17892	18024	17748	18440	17634

Effectif

EFFECTIFS FEMMES



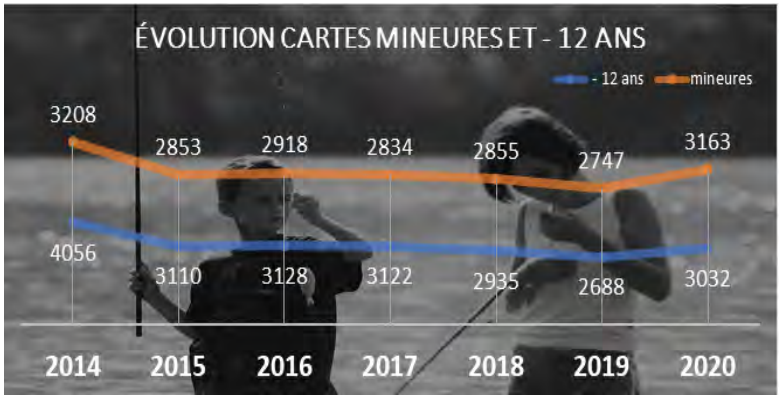
Les cartes femmes aussi ont connu une baisse en 2020. Comme pour les majeurs, la situation sanitaire a eu un impact sur la prise des cartes avec une légére baisse en 2020.

EFFECTIFS MINEURS ET - DE 12 ANS

Surprise pour cette année 2020, les jeunes pêcheurs, qui ont passé plus de temps au bord de l'eau et retrouvé leur esprit « Nature ».

La pandémie est-elle la cause de ce besoin de loisir au grand air pour les enfants ? Les parents ont-ils pris plus de temps pour initier leurs enfants à la pêche ? Les grands-parents ont-ils emmené leurs petits-fils, petites filles à la pêche plutôt qu'au cinéma limitant ainsi les lieux clos ? Le temps plutôt clément en 2020 a t-il donné l'envie aux petits pêcheurs de titiller le poisson ?

Toutes ces raisons expliquent surement la hausse des effectifs. En tout état de cause, nous remercions les parents, grands-parents ainsi que toutes les personnes ayant contribué à initier la pêche au plus jeune. Un GRAND MERCI !!

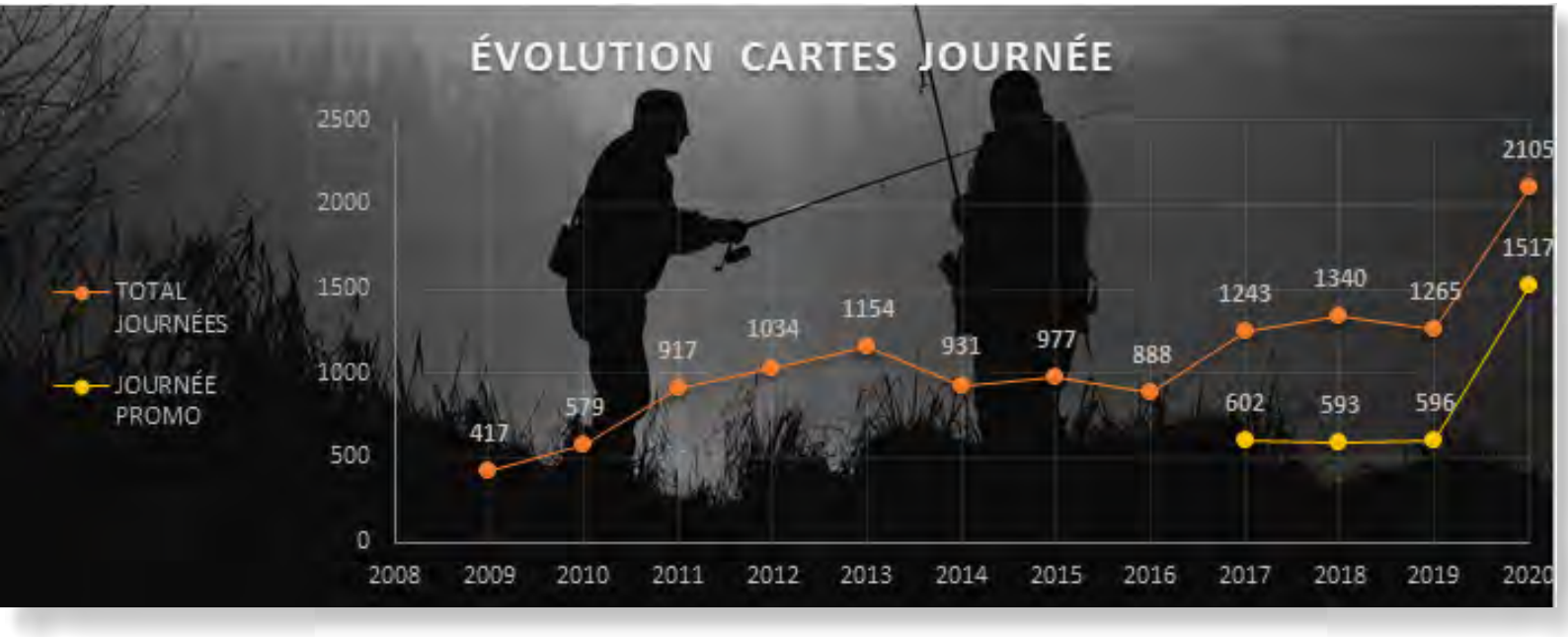


+ 416 cartes mineures acquittées en 2020.

+ 344 cartes découvertes – 12 ans acquittées en 2020.

fs 2020

EFFECTIFS JOURNALIERS



Autre effet de la pandémie, la prudence de beaucoup de pêcheurs qui se sont clairement tournés vers une carte journalière avec les annonces du Gouvernement.

Comme le montre le tableau, l'année 2020 a vu un pic de + 840 cartes journalières, ce qui pourrait expliquer les – 667 cartes majeures de cette année.



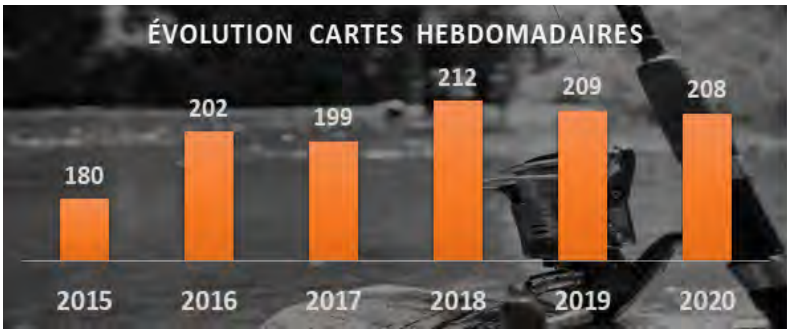
Sur cette courbe d'évolution mois par mois, nous constatons clairement que la prise des cartes journalières a décollé lors du déconfinement. Un certain nombre de pêcheurs ne sachant pas si un 2ème confinement serait prévu ont préféré s'orienter vers une carte journalière.

De plus, cette carte étant à un tarif préférentiel de 10.00 € du 15 juin au 15 septembre 2020 en raison de la crise sanitaire, la vente de ce produit a séduit par son prix attractif à une période de l'année propice aux sorties et aux journées qui rallongent.

À savoir qu'habituellement, le tarif préférentiel est établi du 1er juillet au 31 août, et ce depuis 2017.

Effectif

EFFECTIFS HEBDOMADAIRES



Concernant la carte hebdomadaire, la variation n'est pas très importante, ce sont environ 200 cartes en moyenne acquittées par an, par des vacanciers. Cela reste un produit qui séduit un faible nombre de pêcheurs, le département du Nord n'étant pas un département des plus touristiques aux beaux jours, il s'agit d'un produit peu délivré par le réseau associatif du Nord.

Néanmoins, ayant le mérite d'exister, voici l'évolution de ce produit d'appel au voyage.

LA CARTE "OFFRE D'AUTOMNE"

Expérimentée en 2018 par la FNPF et applicable par l'ensemble du réseau associatif de pêche en France depuis 2019, l'offre d'automne à cette saison connut un réel succès.

Encore une fois la situation sanitaire a orienté le pêcheur vers ce type de produit.

Pour rappel, seule la carte « Personne Majeure » est concernée avec une réduction de 50% et appliquée sur le montant global de la carte annuelle « Personne Majeure » (ni sur les options, ni sur la réciprocité interdépartementale).

Chaque échelon volontaire pour l'expérimentation, a consenti une remise sur sa part de cotisation.

La FNPF, quant à elle, prend à sa charge l'intégralité de la RMA en sus de la remise de 50 % sur sa propre cotisation. Le pêcheur bénéficiant de cette offre a le statut de membre actif.

Cette action a exceptionnellement été avancée au 1er septembre de l'année afin de pallier aux 3 mois de non-pratique du loisir avec le confinement.

Ce sont donc + 341 cartes automnales délivrées en 2020. Soit 493 pêcheurs séduits par l'offre contre 152 en 2019.



fs 2020



À titre expérimental, du 15 décembre 2019 au 15 février 2020, le pêcheur avait la possibilité de régler sa carte de pêche en 12 fois.

Uniquement sur un panier d'un montant compris entre 70.00 € et 300.00 € et contenant des cartes de pêche ou options annuelles (exclusion des cartes saisonnières).

Pour rappel le pêcheur s'acquitte également de frais de gestion globaux (signature du mandat, coût des transactions et des prélèvements, impayés de 1.00 € par mois, soit 12.00 € par panier mensualisé). L'adresse mail et le numéro de portable de l'adhérent sont obligatoires pour permettre la signature numérique du mandat de prélèvement et les relances.

Pour cette première année, ce sont 297 personnes qui ont choisi ce mode de paiement.

À SAVOIR



En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère **automatiquement** à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

Lorsque nous adhérons à une association (quelle qu'elle soit), nous le faisons pour soutenir ses actions, bien au-delà des autres avantages que le fait d'en être membre peut apporter. Les actions de promotion et de développement, les travaux de gestion et de restauration des cours d'eau, la location des baux de pêche de pêche etc., tout cela est financé en grande partie par les cotisations que nous tous, pêcheurs, payons aux associations pour y adhérer.

Il est primordial que le pêcheur ait conscience que la carte de pêche n'est pas un abonnement ni un produit de consommation mais bien une cotisation à une association avec ses droits et ses devoirs !

Prendre une carte de pêche auprès d'une AAPPMA est un acte engagé, en faveur des milieux aquatiques et de la pêche !

Demander un remboursement total ou partiel (pour une raison X ou Y) équivaut à ne plus vouloir faire vivre l'association en question et ne pas assurer l'avenir de cette association et de son réseau.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE 59



DÉVELOPPEMENT





Partenariat et droits de pêche

Depuis près de 40 ans, dans le cadre de sa politique d'accessibilité, le Département du Nord accompagne la Fédération sur des actions d'implantation de pontons pour personnes à mobilité réduite sur certains sites bien définis.

Nord le Département

Ce partenariat a évolué au fil du temps, pour voir naître de nouveaux objectifs en complétant notamment les sites de pêche avec des panneaux d'information signalétiques, véritable source d'informations pour l'ensemble des usagers des sites sur la pratique halieutique mais aussi sur la spécificité du site, de sa faune et sa flore.

Le Département gère un patrimoine naturel important au travers de réserves de biodiversité, ce sont les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Afin d'agir pour leur préservation tout en permettant au public de les découvrir et d'y pratiquer son loisir, le Département assure une gestion spécifique à ces espaces. Le dernier volet consistait donc à mettre en place des diagnostics, de suivis scientifiques et techniques de ces milieux afin d'améliorer la connaissance des milieux aquatiques ces sites ENS.

Les enjeux sont multiples : connaissance et préservation de la biodiversité, accueil du public et développement du loisir pêche.

La convention cadre relative au partenariat technique et financier (incluant les modalités relatives à la mise à disposition des droits de pêche sur les sites ci-après) est caduc depuis le 1er janvier 2021. Au moment de l'écriture de ces lignes, la convention est en cours de renouvellement.

La pêche peut se pratiquer (sur les linéaires autorisés) sur les **sites suivants** :

- **ÉTANG D'AMAURY À VIEUX-CONDÉ/HERGNIES**
- **ÉTANG DE LA DIGUE NOIRE** (BERGES OUEST) **À CONDÉ SUR ESCAUT**
- **ÉTANG DES ARGALES À RIEULAY**
- **ÉTANG DU GRAND CLAIR À PAILLENCOURT**
- **ÉTANG DES SARELS 1 ET 2 SUR LES LINÉAIRES AUTORISÉS**
- **LAC DU VAL JOLY À EPPE-SAUVAGE**
- **LAC BLEU À WATTEN**

nariats



Le Lac Bleu à Watten

Le lac bleu, ancienne argilière utilisée par les Tuileries du Nord, est un espace naturel sensible, ouvert au public.

Le site subjugue par la magie des lieux et sa richesse patrimoniale et offre sur ses hauteurs un magnifique point de vue sur la Flandre et l'Audomarois. L'objectif de l'aménagement du site est de favoriser la pratique halieutique en toute sécurité sur deux grands pontons de pêche et d'avoir ainsi une vue magnifique sur le site et sa biodiversité.

Des partenariats ? Pour quoi faire ?

→ **Pour s'engager avec des partenaires** avec des objectifs communs en faveur de la biodiversité et des usagers

→ **Pour élargir nos territoires d'interventions** notamment en termes d'amélioration de la connaissance

→ **L'Union Réciprocitaire du Nord Est (URNE) -** regroupe 17 départements

→ **Pour récupérer la gestion halieutique et piscicole** de nouveaux plans d'eau, mis en réciprocité

Étangs des Moines et Étang de la Marlière

Les étangs de Fourmies

Au total, 5 plans d'eau pour la pratique de la Pêche.



La Mairie de Fourmies a sollicité la Fédération pour la mise en place d'un partenariat technique dans le cadre de la valorisation du territoire communal au travers de la pratique halieutique sur les étangs de la Marlière et des Moines mais aussi de l'amélioration des connaissances, la gestion et la préservation de la biodiversité locale.

Les objectifs sont de :

- **connaître pour bien gérer**
- **simplifier la pratique** de la pêche sur les 5 étangs, propriété de la commune, à moindre coût, pour tous (pêcheur local ou touriste, pratiquant seul, en famille ou entre amis, pêcheurs aux blancs ou aux carnassiers...)
- **avoir une offre de pêche** à l'échelle de la commune qui s'intègre dans l'offre halieutique variée sur le territoire sud-Avesnois.

Par le biais de cette convention, la Fédération accompagne techniquement la collectivité locale et pérennise la dévolution des baux de pêche au bénéfice des AAPPMA et des pêcheurs.

Situé à Fourmies au cœur du sud Avesnois, les étangs des Moines et l'étang de la Marlière, cinq plans d'eau pour des pratiques halieutiques diverses et variées : pêche au coup, aux carnassiers au cœur d'une forêt de plus de 73 000 m², de quoi contenter tous les pêcheurs !

Equipements des sites de pêche

avec l'aide du Département

Nord le Département

Pas facile de se trouver un spot de pêche quand on est en situation de handicap. Les berges ne sont pas toujours proches d'un parking et rarement accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Afin d'améliorer la pratique halieutique pour tous, la Fédération de pêche du Nord procède, chaque année, à divers aménagements tels que l'implantation de pontons pour personnes à mobilité réduite, des cheminements et des panneaux pédagogiques sur l'ensemble du département.

Notre partenariat avec le Département pour l'aménagement des espaces de pêche à destination des personnes en situation de handicap a été poursuivi pour cette année 2020.

Le plan d'eau communal d'Esquelbecq, géré par l'AAPPMA « la Gaule du Houtland » a été dotée d'un ponton de pêche d'une dimension de 2m sur 1,6 m de profondeur. L'accès a quant à lui été réalisé par la commune. Ce partenariat a permis de diminuer le coût de l'opération.



Figure 4 Travaux en cours d'aménagement - Esquelbecq - 2020

Pêche

La convention avec le Département, en lien avec notre PDPL, prévoit l'apport d'information sur des sites de pêche. Pour l'année 2020, 4 panneaux signalétiques ont été implantés pour les plans d'eau d'Esquelbecq, du Flaquet, de Phalempin et de Poix du Nord. Les visuels des panneaux ont été conçus par la Fédération. Ces visuels sont élaborés grâce aux précieuses informations données par les propriétaires et l'AAPPMA gestionnaire. Une fois réalisés et validés par les différents acteurs les panneaux sont implantés.





À gauche
Panneau Étang communal d'Esquelbecq

À droite
Panneau Étang Michel Thierry à Poix du Nord





À gauche
Panneau Étang de l'Ermitage à Phalempin

À droite
Panneau Étang du Flaquet à Ors

Pour finir, et toujours en lien avec le Département, la pêche continue son développement . . .

Non pas par un aménagement, mais par la signature d'une convention «droit de pêche» sur un nouveau plan d'eau, proche de Watten, le lac Bleu. L'aménagement de 2 pontons de pêche ainsi été réalisé.

Évoqué dans le rapport d'activité de 2019, un dossier de demande de labellisation pour l'étang Wagnier a été présenté à la FNPF. Après concertation de la commission de labellisation, le plan d'eau, répondant aux obligations du cahier des charges, l'étang Wagnier a donc obtenu le label passion. Cette labellisation est la troisième pour notre département, une reconnaissance pour des sites d'exceptions aménagés par la Fédération.



Ponton PMR
Étang du Lac Bleu à Watten



Labellisation
Étang Wagnier à Thivencelle



Initiations pêche et sensibilisation des milieux

La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique propose différentes animations à destination des écoles ou autres structures. Différentes activités peuvent être proposées, selon l'âge, le nombre de participants et le lieu d'intervention.

Ces animations sont proposées aux structures accueillantes du public, nous avons tout d'abord été sollicités par la ville de Lille pour intervenir dans le cadre du projet "les écoles vertes". 5 établissements scolaires (3 maternelles et 2 primaires) devaient bénéficier de 6 semaines de sensibilisation et de découverte du milieu aquatique et de ses habitants.
Par la suite, ce fut le tour des centres de loisirs de la ville avec qui nous avons travaillé, durant les mercredis et le mois de juillet, sur projet de formation. Nous avons proposé un stage de pêche que nous avons pu appliquer pour 4 centres de la ville. Ces activités se sont déroulées principalement autour de la citadelle de Lille, avec une quantité de poissons pêche rendant enchantés les petits groupes d'enfants encadrés. À la fin de ces formations, les jeunes pêcheurs se sont vus offrir une carte de pêche utilisable pour l'année.

Nous avons également travaillé, dans le cadre d'un accompagnement pour aboutir à une autonomie à la pêche, avec un public d'adulte en position de handicap léger, de l'ARPIH de Bousbecque. Durant ces 2 matinées consacrées à la pratique de la pêche au coup à la grande canne, nous avons abordé les différentes étapes à mettre en place pour pêcher dans de bonnes conditions (matériel, installation...).

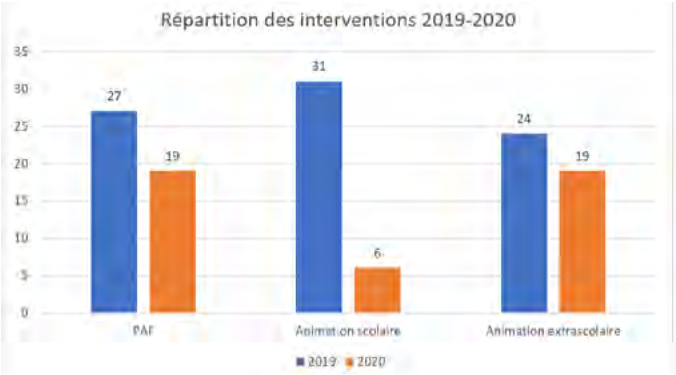
Investis dans un programme d'éducation et de sensibilisation auprès du milieu scolaire, nous avons travaillé avec le collège de Berlaimont pour une découverte des êtres vivants dans leur mare. Un véritable laboratoire pour la découverte des macros invertébrées pouvant évoluer dans ce milieu artificiel. Cette intervention rentre dans le cadre du projet « cueillons la nature ». Sur une autre thématique, celle liée à la découverte des espèces piscicoles de notre département et du mode de reproduction pour les espèces repères, nous avons réalisé 5 interventions aux jeunes du collège d'Avesnes les Aubert. Ces animations ont permis de compléter les cours de biologie dispensés par les professeurs de cet établissement, mais également d'ouvrir à une prochaine sortie, proposée en 2021 sur le thème des bio-indicateurs.

OBJECTIF

L'objectif est d'initier les participants à une ou plusieurs techniques de pêche, tout en leur permettant d'appréhender le caractère fragile de leur environnement et plus particulièrement des milieux aquatiques.

Programme d'animations fédérales

Animations grand public



Notre programme d'animation n'a pas été épargné par la crise sanitaire, mais il a fait le bonheur, lorsque les confinements ont été levés, de **117** jeunes et moins jeunes **participants**.

Nous avons réalisé des animations pour les familles sur le secteur de Looberghe, d'Armentières et de Cousolre. L'objectif était de permettre à chaque membre d'une famille de trouver sa technique de pêche en fonction des « impératifs » de chacun (être disponible pour ses enfants, attentifs, prendre du poisson...).

Nous avons également mis en place des animations écrevisses sur les secteurs de Rousies et de Obrechies. Pour ces interventions, un double objectif, celui d'initier le grand public à cette pratique, mais également de présenter les espèces évoluant dans ses cours d'eau. L'identification des différents individus a permis de montrer le nombre important d'espèces invasif et d'expliquer l'impact de ces individus sur le milieu. Nous avons également travaillé sur les carnassiers en proposant des initiations sur la pêche du brochet et de la perche depuis le bord ou en float tube sur le secteur de Coudekerque branche et de Vred.

Enfin, nous avons mis en place des animations feeder sur le secteur de Pecquencourt et de Landrecies avec une prise atypique pour cette technique, car un participant a capturé un sandre. Pour chaque intervention poissons et écrevisses ont répondu présents.

15 animations avec des thématiques variées effectuées dans tout le département





Ateliers pêche nature

Durant cette année particulière, les ateliers pêche et nature (APN) ont été lourdement impactés dans leurs missions d'initiation à la pratique de la pêche et de sensibilisation à la fragilité du milieu aquatique. Avec les 2 confinements et les lourds protocoles à mettre en place pour éviter la propagation du virus, seuls 4 APN ont maintenu une activité. Les APN d'Arleux, de Grande-Synthe, de Gravelines et de Roubaix ont dispensé **491 interventions** sur leurs secteurs aux bénéfices de **5 237 participants.**

Les APN ont dispensé des animations en lien avec leurs secteurs et leurs possibilités.

En cette période de confinement, ces sorties pêche encadrées ont permis au public ayant bénéficié des interventions de prendre un bol d'air encadré par des professionnels et passionnés.



Réseaux sociaux

Pour communiquer efficacement sur les réseaux sociaux, il est important de savoir à quinous souhaitons nous adressez et de nous assurez que les réseaux sociaux sur lesquels nous communiquons sont bien utilisés par votre cible.

Avec ses 2,2 milliards d'utilisateurs actifs mensuels à travers le monde, Facebook est sans nul doute le réseau social le plus populaire que le web connaisse actuellement. En France, le réseau social rassemble chaque mois plus de 38 millions d'utilisateurs.
Il nous permet de communiquer avec nos adhérents (partage de photos, vidéos, live, ...), faire des publicités ciblées, et de répondre aux multiples questions de nos internautes.

Pour YouTube, la mise en place de tutos sur les techniques de pêche est aujourd'hui un de nos points forts.

Pour finir, Instagram est un des réseaux qui monte en flèche surtout auprès des plus jeunes. C'est une application mobile permettant le partage de photos, carrousel d'images et vidéos.

INSTAGRAM
414 abonnés
34 publications en 2020



FACEBOOK
5491 abonnés
140 publications et 1056 réponses aux pêcheurs par messenger en 2020

YOU TUBE
451 abonnés
10 nouvelles vidéos en 2020

DISPONIBLE SUR | www.siteweb.web



Fédération de pêche 59

Chaine YOUTUBE









Youtube fait partie des réseaux sociaux les plus utilisés en France et dans le monde !
Et oui, nous parlons bien de réseau social. La plateforme, tout comme Facebook, permet de se créer un compte, de publier du contenu, d'obtenir des likes et des commentaires, etc. Il était donc essentiel de l'imposer dans notre stratégie digitale !
Youtube étant un réseau social basé sur la vidéo. La plateforme représente un terrain de jeu sans commune mesure. La vidéo est devenue une forme de communication largement produite et utilisée à travers le monde.
Elle constitue donc un moyen de communication possédant un fort potentiel décuplé par le partage sur les réseaux sociaux. Les images amplifient l'intensité émotionnelle d'une histoire ou d'un message.

En 2020, la crise sanitaire a freiné quelque peu la réalisation de tutos que nous avions prévu de tourner. Heureusement au moins 6 films ont vu le jour et sont ainsi venu enrichir notre chaine Youtube dans notre domaine d'expertise : la pêche.

Compétence Drône

Devenir pilote de drône n'est pas aussi simple que l'on pourrait le croire. Si le marché du drône s'est largement démocratisé ces dernières années, piloter un drone est dangereux et donc soumis à un cadre réglementaire.

Le drône permet de prendre des photos ou des vidéos depuis des points de vue extraordinaires, pour un usage quasi professionnel. Avoir d'aussi beaux visuels de nos canaux, étangs ou rivières étaient un point essentiel pour nous. C'est pourquoi à la Fédération de pêche du Nord, nous avons fait le choix de devenir autonome en la matière.

Dès lors que nous en avons l'autorisation, et que la météo le permet, nous mettons en valeur les plus beaux sites de notre département. Nous les intégrerons de plus en plus dans nos films ou pour présentez un site exceptionnel.

La photographie ou la vidéo de drône offre une plus grande polyvalence et des images uniques.





Figure 1 & 2 Photo de drône du département - 2020

La carte interactive

Depuis peu, nous avons mis en place une carte interactive sur notre nouveau site internet www.peche59.com. Cette carte est gratuite, accessible à tous, de votre ordinateur, de votre smartphone, de votre tablette, incluant toutes les rivières et plans d'eau du département du Nord ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.

La carte interactive est un indispensable. Elle identifie avec précision les limites de catégories piscicoles. De cette manière, plus que doute sur la règlementation, vous savez où vous pêchez !

Elle sera mise à jour régulièrement et étoffée pour votre plus grand bonheur. N'hésitez pas à découvrir le tuto de Greg ci-dessous pour apprendre à l'utiliser.

On a toujours la barre de recherche propre à Google Maps qui nous permet de taper une adresse et d'obtenir sa localisation précise sur la carte. L'autre force de Google est de proposer des trajets entre deux points, il est aussi possible de le faire ici. Bref, la carte interactive a de multiples avantages comme :

- Visualiser géographiquement des étangs, rivières, canaux et préparer plus facilement ses sorties de pêche
- Connaître les informations nécessaires à la pratique de la pêche (Parking, ponton PMR, Descente à bateau, etc.)
- Déterminer ce qui est aux environs ou concomitants
- Identifier ce qui est inclus dans une aire géographique
- Déterminer ce qui est le plus proche
- Trouver les meilleures localisations pour satisfaire certains critères de pêche
- Trouver la meilleure route ou le meilleur chemin
- Trouver facilement les parcours spécifiques (parcours labellisés, parcours de nuit, parcours no kill, parcours float tube, etc.)
- Identifier clairement les réserves de pêche

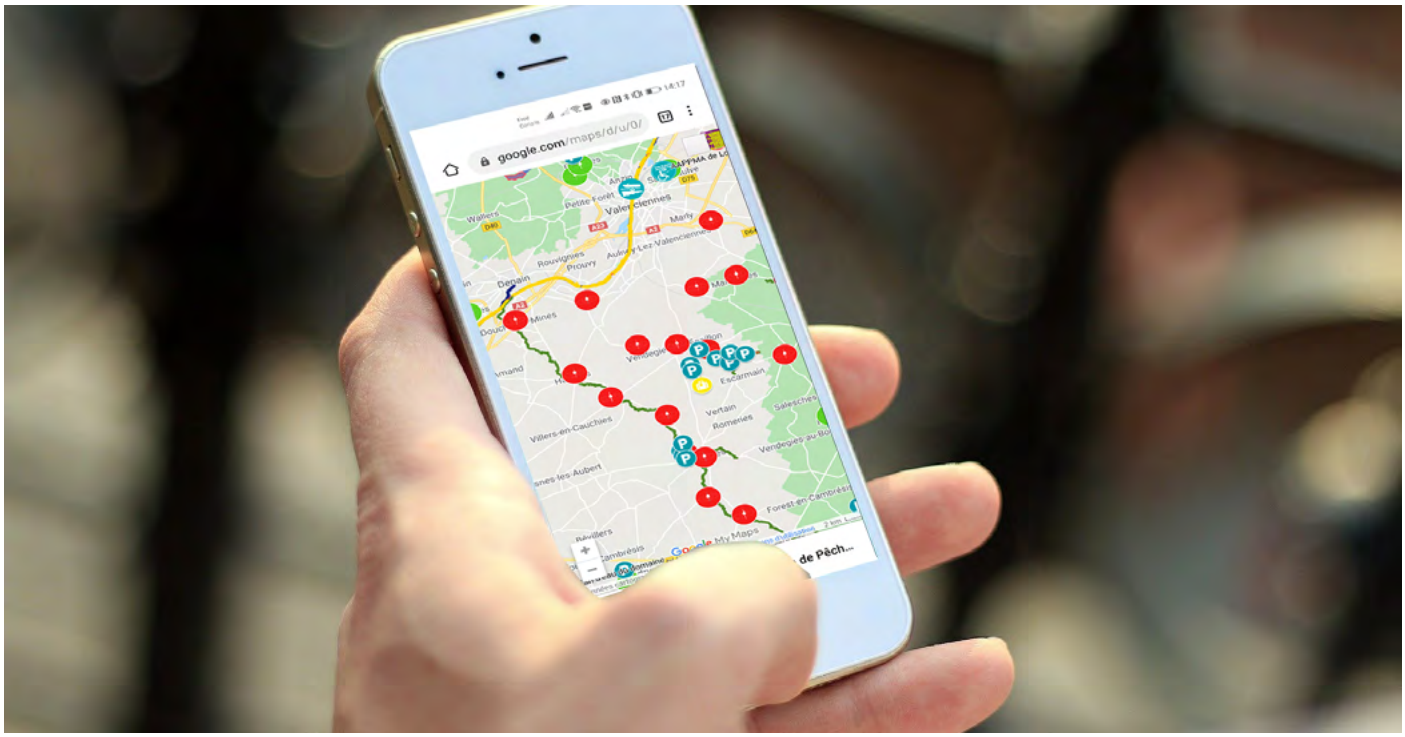


Une fois la zone définie, la carte peut ensuite être partagée, stockée comme telle ou encore être téléchargée sous format pdf ou image.

On peut accéder et poursuivre l'édition de cartes à travers Google Drive, ou aussi en se connectant à Google Maps puis dans le menu "Vos Adresses".

N'hésitez pas à tester cette carte interactive, elle sera sans nul doute votre nouvelle meilleure amie.

nication



www.peche59.com

Site internet



La vie d'un site web n'est pas un long fleuve tranquille. Il est amené à connaître des évolutions, au gré des opportunités et des changements au sein d'une structure. Surtout si l' activité évolue au fil du temps. Notre ancien site ne répondait plus à nos besoins ou aux attentes des internautes et des moteurs de recherche, que ce soit techniquement ou graphiquement.

En 2020, une grosse partie du travail de communication a été consacrée à la refonte de notre site internet. Nous l'avons pensé pour les pêcheurs comme un outil performant. La création d'espace privé a été créé pour échanger plus facilement avec les AAPPMA, les gardes ou les dépositaires. Nous avons mis en place un chatbot et surtout une carte interactive pour faciliter la vie de nos pêcheurs dans la recherche du site de pêche parfait.

Mais ce type de mutation ne s'effectue pas en un claquement de doigt : ces nouvelles fonctionnalités ont nécessité des changements profonds dans le site et son architecture. Des heures de travail, de terrain, d'audit et de recherche ont été nécessaires pour répondre au mieux à vos attentes.

Le site internet a été mis en ligne début d'année 2021, il continue d'évoluer mais connait déjà aujourd'hui un véritable succès. Le trafic sur notre site web a été multiplié par 3 depuis sa mise en ligne.

Hauts-de-France Propres





Depuis 2017, un plan d'action régionale **« Hauts de France Propres »** pour le nettoyage de la nature a vu le jour.

L'opération s'est fixée comme ambition de mobiliser le plus grand nombre de citoyens pour ramasser et trier un maximum de déchets se trouvant dans la nature, que ce soit en pleine campagne, aux bords des cours d'eau, mais aussi en agglomération.

La mobilisation est forte et le nombre d'établissements scolaires participants augmente considérablement chaque année, nous en sommes ravis !

Un geste éco-citoyen à la portée de tous : Hauts-de-France Propres

Au total, lors de l'édition 2020, plus de **49 000 participants** ont été recensés comptant parmi eux 189 établissements scolaires rassemblés sur **1 229 points de ramassage**. Le résultat de ses trois jours d'actions a mené à un ramassage de **5 263 m3 de déchets** sur l'ensemble de notre territoire.

Pour cette cinquième année de mobilisation, le pilotage technique de l'évènement revient toujours aux Fédérations Départementales de Chasse et de Pêche. Ces dernières continuent de bénéficier du soutien financier du Conseil Régional, pour répondre aux besoins en équipement du public scolaire (gants, chasubles et sacs) ainsi que pour le grand public (sacs, gants...).

ion



AAPPMA " Le Goujon "
BOULOGNE SUR HELPE



AAPPMA " L'arc en ciel "
VILLERS POL



AAPPMA " La Sentinelle "
GRAVELINES

Dans le cadre du développement durable, de la protection de nos cours d'eau, de tout temps et partout, les **AAPPMA** ont toujours œuvré et mis en place d'importants chantiers de nettoyage des berges pour procéder ramassage des déchets au bord des cours d'eau mais aussi aux abords des cours d'eau, plans d'eau...

La réussite de ces opérations est le signe d'un investissement fort des pêcheurs et d'une préoccupation de tout à chacun. A travers ce type d'actions, il s'agit de faire en sorte que cours d'eau et rivières puissent être propres ; car au-delà de l'aspect visuel, ces nettoyages sont importants pour toutes les espèces vivant dans un univers aussi fragile mais aussi la qualité de l'eau.

Nous tenons à remercier l'implication de toutes les AAPPMA qui ont organisé une ou plusieurs opérations (**17 en 2020**) dans ce cadre ou dans un autre, cette année ou les années précédentes !

Merci!



Suite aux annonces gouvernementales, au confinement instauré dans le Nord et à la vitesse de propagation du variant, y compris chez les plus jeunes, il a été décidé par le cabinet du président Xavier Bertrand de reporter l'opération Hauts-de-France PROPRES au mois de septembre 2021 (sous réserve d'une évolution favorable du contexte sanitaire) et ce, pour les 5 départements de la Région.

Nous vous communiquerons dès que possible les nouvelles dates de l'événement.



"Préservons la propreté de notre nature"

Il y a déchets et.... déchets !

Les premiers sont des déchets de natures diverses et variées liés notamment à la consommation alimentaire (emballages de snacking, canettes...) qu'on retrouve un peu partout, au bord des routes, dans nos centres-villes et bien entendu aux abords de nos cours d'eau. Il y a ceux "de tous les jours" (masques, mégots...) mais aussi ceux associés aux loisirs de pleine nature dont la pêche. Car malheureusement, il n'est pas rare encore de trouver des emballages de matériel de pêche, sachets d'amorce, contenant d'appâts, fil de pêche, flotteurs, cuillères etc.

Loin de nous l'idée de stigmatiser les pêcheurs mais au contraire de sensibiliser le plus grand nombre à l'impact sur les milieux naturels et sur la faune notamment, car ces comportements irrespectueux et irresponsables donnent une image très négative de notre loisir. Nous comptons sur le sens de civisme de nos pêcheurs pour ramasser leurs déchets, afin de montrer à tous que les pêcheurs sont des citoyens responsables et respectueux de l'environnement dans lequel ils pratiquent leur loisir.

Et puis, il y a les dépôts sauvages composés de pneus, ferrailles, plastiques, déchets verts ou matériaux inertes qui se multiplient un peu partout sur le département. Pourtant, le territoire est pourvu de déchetteries dont l'accès est des plus faciles. Ces détritus et encombrants ont des conséquences néfastes sur la biodiversité mais peuvent également engendrer des pollutions, des entraves au bon écoulement des eaux..., sans parler de la pollution visuelle qu'ils dégagent. La nature se mue peu à peu en décharge à ciel ouvert.

Toutes ces incivilités ne sont pas sans conséquences pour l'environnement et la sécurité des biens et des personnes. En cas d'abandon de déchets, l'autorité titulaire du pouvoir







de police (maire ou préfet) peut, après mise en demeure, assurer d'office l'élimination des déchets, aux frais du responsable (Art. L541-3 du Code de l'Environnement). Le problème, c'est que c'est très rare de prendre les gens sur le fait. Dans ce cas, qui doit nettoyer ?

Si on est dans le domaine public, c'est la ville qui nettoie, sinon, c'est au propriétaire privé de le faire. Mais eux aussi sont victimes de cette pollution et au bout de quelques temps, ils ne sont plus d'accord pour enlever les déchets des autres. C'est un investissement financier et humain d'une certaine importance.

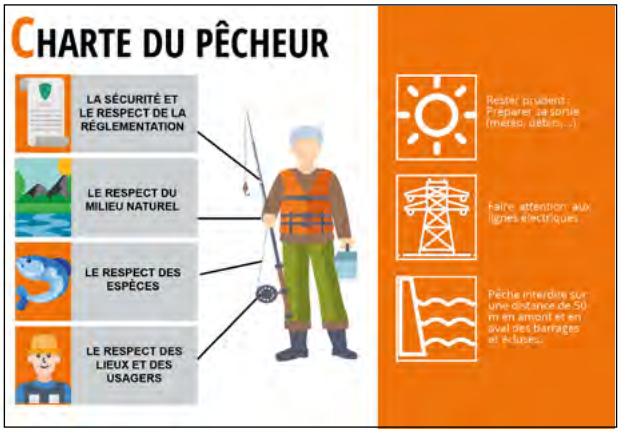
La Fédération de pêche et ses AAPPMA ont, à de nombreuses reprises, pris en charge le nettoyage des sites au détriment de la promotion de la pêche de loisir ou des actions de surveillance.

Des non-pêcheurs ? Oui, mais pas que !

Il est intolérable d'être le témoin de ces comportements d'une minorité de gens irresponsables qui se débarrassent de leurs déchets. Ces gens-là ne sont pas des amoureux de la nature et ne correspondent en rien à l'image d'un usager soucieux de son environnement.

Disposer d'un cadre de loisir propre est l'affaire de tous ! Alors, soyons vigilants et n'hésitez pas à nous communiquer vos informations sur ce type de comportements.

Consultez notre charte de bonne conduite :





Le savez-vous ?

Deux nouveaux décrets d'application ont été publiés au Journal officiel du 13 décembre 2020. Répondant à une forte demande des maires, ces nouveaux textes facilitent la verbalisation des dépôts sauvages de déchets. L'arsenal des sanctions pénales, destiné à lutter contre les dépôts sauvages de déchets est également renforcé. D'autres agents que les policiers municipaux ou les gardes champêtres sont désormais autorisés à verbaliser.







DOMAINE PIS

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
B2	83	ESQUELBECQ - La Gaule du Houtland	R
A1	84	LOOBERGHE - Les Fervents de la Berge	R
A1	85	BOURBOURG - Les Martins-Pêcheurs	R
A1	86	GRAVELINES - La Sentinelle	R
A1	87	GRANDE-SYNTHE - Le Goujon Grand-Synthois	R
B1	88	DUNKERQUE - Le Poisson Rouge	R
B1	89	HONDSCHOOTE - L'Entente Hondschootoise	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
B1	1	ARMBOUTS CAPPEL - Lac d'Armbouts Cappel
B1	2(A)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Fort Vallières
B1	2(B)	COUDEKERQUE-VILLAGE - Lac du Bois des Forts
A1	3	PETITE SYNTHE - Fort de Petite Synthe
A1	4	SAINT GEORGES SUR L'AA - Bras de l'Aa - La Fausse Rivière
A2	5	WATTEN - Lac Bleu







LES ASSOCIATIO

Position	N°	AAPP
C3	76	LA BASSÉE - La Perche B
D3	77	LILLE - Les Pêcheurs Lill
D3	78	VILLENEUVE D'ASCQ - S
D3	79	ROUBAIX - Syndicat des
B3	80	MERVILLE - La Tanche M
C3	81	ARMENTIÈRES - Les Inlas
C2	82	MÉTEREN - La Tanche M

LES ÉTANGS FÉ

Position	N°	
D3	6	ALLENNES-LES-MARAIS
C3	7(A)	ARMENTIÈRES - Étang d
C3	7(B)	ARMENTIÈRES - Étang c
D2	8	DEÛLÉMONT - Étang de
D3	9	GENECH - Étang de Ger
D4	10	PHALEMPIN - Étang de T
D2	11	QUESNOY-SUR-DEÛLE -





Royaume de Belgique

Pas-de-Calais

LÉGENDE

- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
- COURS D'EAU 1ère CATÉGORIE
- COURS D'EAU 2e CATÉGORIE
- PARCOURS NO KILL
- DOMAINE PUBLIC FLUVIAL OUVERT À LA PÊCHE DE NUIT*
- PARCOURS FÉDÉRAL
- ÉTANG FÉDÉRAL
- PLAN D'EAU PÊCHE NOCTURNE DE LA CARPE
- SITE NO-KILL UNIQUEMENT
- CARPODROME
- FLOAT-TUBE AUTORISÉ
- PARCOURS « MON PREMIER POISSON »
- PARCOURS LABELLISÉ « PASSION »
- PARCOURS LABELLISÉ « FAMILLE »
- HÉBERGEMENT PÊCHE
- ATELIER PÊCHE NATURE
- PONTON DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- R ASSOCIATION RÉCIPROCITAIRE
- FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

* Voir les annexes de l'arrêté préfectoral

LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ere catégorie)	
E5	29	SAINT SOUPLET - La Truite Supplanine et Bénuraise	R
E5	30	LE CATEAU - La Sirène	R
F6	31	NEUVILLY - La Truite	R
E5	32	BRIASTRE - L'Arc en ciel	R
E5	33	SOLESMES - La Gaule Solesmoise	R
E5	34	SAINT PYTHON - La Saumonée	R
E5	35	HAUSSY - La Gaule Haussaise	R
E5	36	SAULZOIR - Les Amis Réunis de Saulzoir et Montécourt	R
E5	37	HASPRES - La Gaule Hasprienne	R
E5	38	DOUCHY LES MINES - La Truite d'Acier	

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
E6	28	CAUDRY - La Carpe Caudrésienne	R
D6	58	MASNIÈRES - La Nogolotte	R
D6	59	MARCOING - Le Martin-Pêcheur	R
E5	60	CAMBRAI - Amicale des Pêcheurs Cambrésiens	R
D5	61	ARLEUX - L'Arleusienne	R
D5	62	AUBIGNY-AU-BAC - La Sirène	R
E5	63	FÉCHAIN - La Féchinoise	R
E5	64	AUBERCHICOURT - Les Loups Pêcheurs	R
E5	65	BOUCHAIN - Les Pêcheurs de l'Ostrevent	R
E5	66	LOURCHES - La Joyeux Pêcheurs de Lourches	R
D4	72	COURCHELETTES - Scarpe et Petite Sensée	R
D	73	LALLAING - La Fraternelle	R

LES ETANGS FEDERAUX

Position	N°	Commune
D5	30	AUBIGNY AU BAC - Étang d'Aubigny au Bac
E5	31	BOUCHAIN - Bassin nord
D5	32	BRUNÉMONT - Marais de Brunémont
E5	33	DENAIN - Parc Emile Zola/Gare d'Eau
D4	34(A)	DOUAI - Parc Charles Fenain
D4	34(B)	DOUAI - Parc Jacques Vernier
D4	34(C)	DOUAI - Parc de la Tour des Dames
D4	35	LALLAING - Marais Saint Charles
E5	36	LOURCHES - Étang Olivier
E4	37	MARCHIENNES - Étang des Evolèches
F6	38	ORS - Étang du Flacuet
E4	39	RIEULAY - Étang des Argales
E5	40	WASNES AU BAC/PAILLENCOURT - Étang du Grand Clair

SCICOLE 2021





ONS AGRÉÉES

MA (2ème catégorie)	
assévenne	R
	R
ociété de pêche de Villeneuve d'Ascq	R
Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing	R
erviloise	R
gables	R
térennoise	

DÉRAUX

Commune
- Etang de Dion
u Bujet (ZAC)
ommunal (complexe Les Lagunes)
traminots
ch
Ermitage
Etang de la Justice

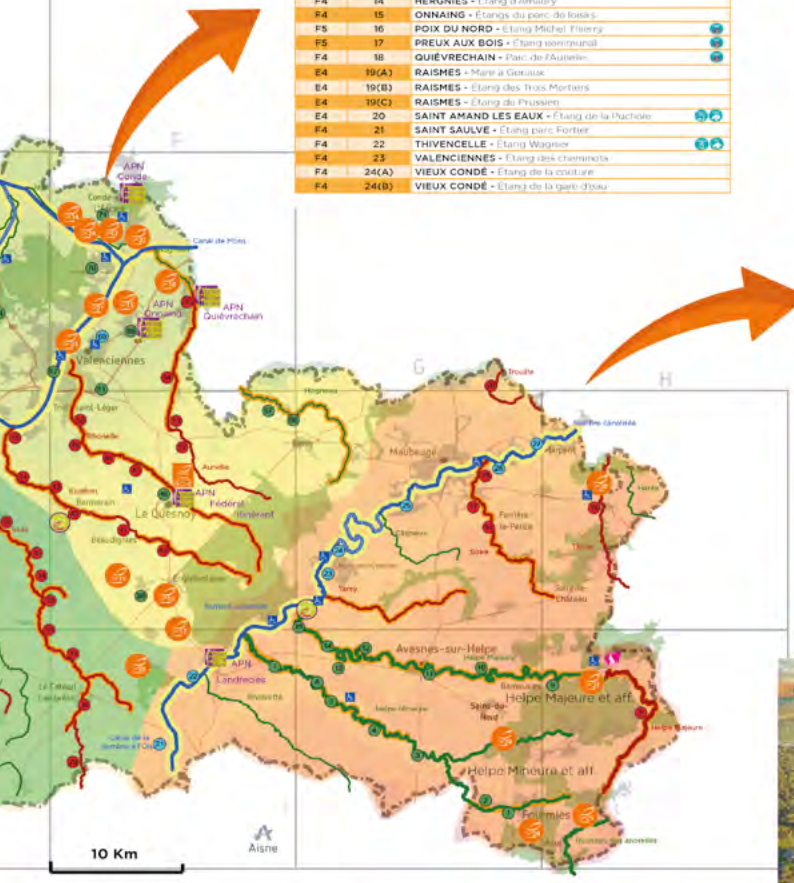
LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ere catégorie)	
F5	40	LOUVIGNIES-QUESNOY - Les Sources de l'Ecaillon	
F5	41	BEAUDIGNIES - La Belle Rivière	
F5	42	BERMERAIN - L'Indépendante	
F5	43	VENDEGIES SUR ECAILLON - Les Disciples de St Pierre	
E5	44	VERCHAIN - La Truite Verchinoise	
E5	45	THIANT - La Truite	
F5	47	VILLERS POL - L'Arc-en-ciel	R
F5	48	MARESCHES - La Sirmoise	
F5	49	ARTRES - La Truite Artrienne	
F5	50	MARLY - Les Gaulois	
F5	52	WARGNIES LE GRAND - Amicale des Pêcheurs à la ligne	
F5	53	JENLAIN - Le Martin-Pêcheur Jenlinois	R
F4	54	ROMBIES-SEBOURG - Les Pêcheurs Sebourgeois et Rombiecois	R
F4	55	QUIÉVRECHAIN - Les Amis de la Garde	R

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
F5	39	POIX DU NORD - La Carpe Rodéenne	R
F5	46	LE QUESNOY - La Gaule Quercitaine	R
F4	51	MARLY - IOMT	R
F5	56	HOUDAIN - Les Gardons	
F5	57	BELLIGNIES - Les Vairons	R
F4	67	VALENCIENNES - CMCAS	
F4	68	SAINT SAULVE - La Canne Saint Sauvinoise	R
F4	69	ONNAING - Le Pêcheur Onnaingeois	R
F4	70	FRESNES-SUR-ESCAUT - Le Sandre Fresnois	R
F4	71	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Les Francs Pêcheurs Condéens	R
E4	74	RAISMES - Les Joyeux Pêcheurs Raismois	R
E4	75	SAINT-AMAND-LES-EAUX - Les Pêcheurs de l'Amandinois	R

LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position		Commune
F4	12(A)	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Etang de la Digue Noire (berge aval)
F4	12(B)	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Sarels 1 et 2
F4	12(C)	CONDÉ SUR L'ESCAUT - Etang de Chalaud-Latour
F5	13	ENGLEFONTAINE - Etang communal
F4	14	HERGNIES - Etang d'Amaury
F4	15	ONNAING - Etangs du parc de loisirs
F5	16	POIX DU NORD - Etang Michel Fleury
F5	17	PREUX AUX BOIS - Etang communal
F4	18	QUIÉVRECHAIN - Parc de Aunelle
E4	19(A)	RAISMES - Mare à Goriaux
E4	19(B)	RAISMES - Etang des Trois Mortiers
E4	19(C)	RAISMES - Etang du Prussien
E4	20	SAINT AMAND LES EAUX - Etang de la Pachelle
F4	21	SAINT SAULVE - Etang parc Fortier
F4	22	THIVENCELLE - Etang Wagnier
F4	23	VALENCIENNES - Etang des cheminots
F4	24(A)	VIEUX CONDÉ - Etang de la couture
F4	24(B)	VIEUX CONDÉ - Etang de la gare d'eau









LES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Position	N°	AAPPMA (1ere catégorie)	
H6	8	EPPE-SAUVAGE - La Truite des Sources de l'Helpe	R
G5	16	FERRIÈRE LA PETITE - L'Entente Union la Truite	
G5	17	FERRIÈRE LA GRANDE - La Patience	
G5	18	ROUSIES - La Carpe d'Or	
H5	19	COUSOLRE - L'Espérance	
G4	20	VILLERS SIRE NICOLE - La Truite	

Position	N°	AAPPMA (2ème catégorie)	
G6	1	FOURMIES - Les Finés Gaules de la Marlière	R
G6	2	WIGNEHIES - La Claire	R
G6	3	ETROEUNGT - La Gaule Unie	R
G6	4	BOULOGNE-SUR-HELPE - Le Gardon	R
G6	5	PETIT-FAYT - L'Abbaye	R
G6	6	GRAND-FAYT - La Tanche	
F6	7	MAROILLES - Société de pêche de Maroilles	
H6	9	LIESSIES - La Truite Liessienne	
G6	10	SÉMERIES - Le Gardon Sémerisien	R
G6	11	AVESNES-SUR-HELPE - Le Gardon Avesnois	R
G6	12	DOMPIERRE-SUR-HELPE - La Roche	R
G6	13	MARBAIX - La Marbaisienne	R
G6	14	TAISNIÈRES - Les Perches	R
G5	15	NOYELLES-SUR-SAMBRE - Les Gardons	R
F6	21	LE CATEAU ABBAYE - Bois de l'Abbaye	R
F6	22	LANDRECIES - Les Perches de la Sambre	R
G5	23	BERLAIMONT - AAPPMA Berlaimont Aulnoye Lavaldieu	R
G5	24	PONT-SUR-SAMBRE - Les Brochets	R
G5	25	HAUTMONT - La Baleine	R
G5	26	BOUSSOIS - Le Brochet d'Or	R
H5	27	MARPENT - Le Gardon Marpentois	R

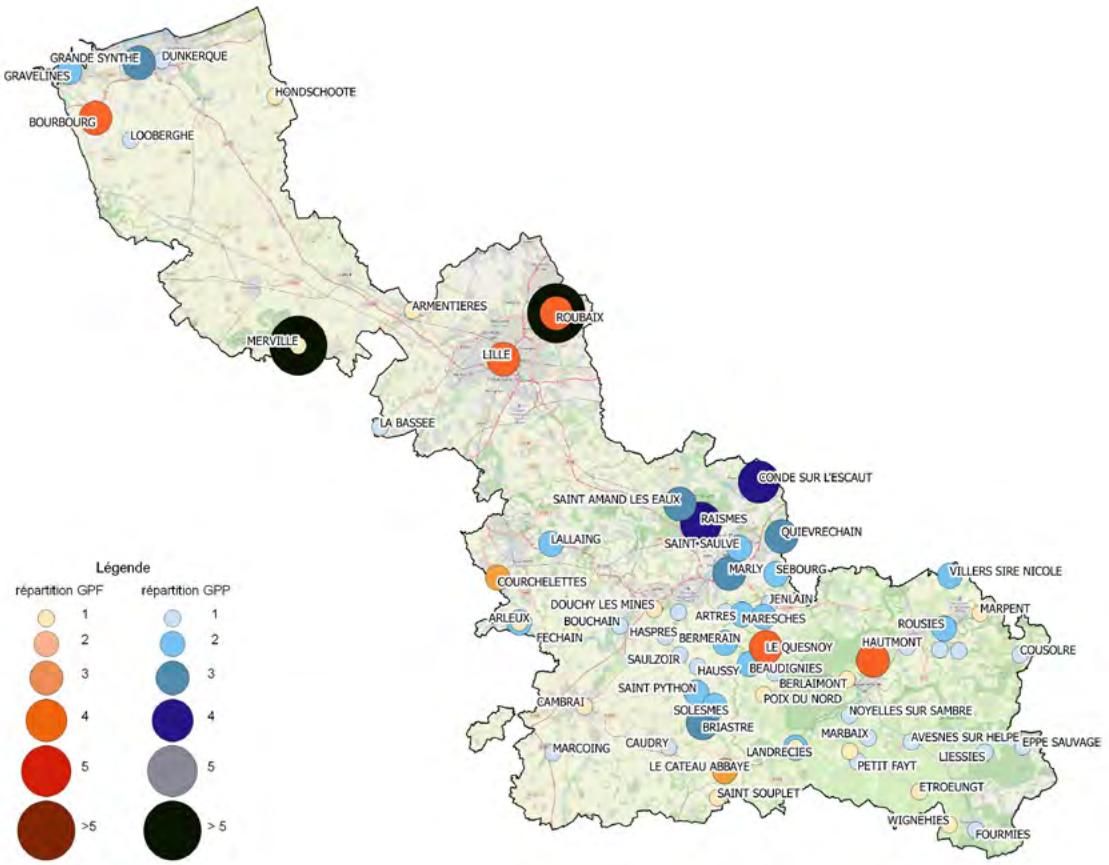
LES ÉTANGS FÉDÉRAUX

Position	N°	Commune
H6	25	ANOR - Etang de la Galopière (sur réservation)
H5	26	COUSOLRE - Etang de Cuisiaux-Claude SCITAUX
H6	27	EPPE SAUVAGE - Lac du Val Joly
G6	28(A)	FOURMIES - Etangs des Moines
G6	28(B)	FOURMIES - Etang de la Marlière
G6	29(A)	GLAGEON - Etang de la Fauge
G6	29(B)	GLAGEON - Carpodrome



SURVEILLANCE DU DOMAINE PISCICOLE

Pour faire respecter la réglementation et s'assurer de son efficacité, il est nécessaire d'en assurer le contrôle et la surveillance. La loi sur l'eau de 2006 a souligné l'importance et la reconnaissance des gardes-pêche particuliers, sentinelles de nos rivières et plans d'eau, mais aussi premiers représentants des structures associatives auprès des pêcheurs.



RÔLES ET MISSIONS DES GARDES-PÊCHE

Les gardes sont chargés de vérifier le bon respect de la réglementation en vigueur, ainsi que de la validité des cartes de pêche. Ils sont assermentés et sous l'autorité du Procureur de la République ainsi que de leur commettant (président d'AAPPMA ou Fédération) et peuvent par conséquent verbaliser, en cas d'infraction au code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral sur la pêche (article 29 du code de procédure pénal).

Ils ont également pour mission, de renseigner, d'expliquer et d'orienter les pêcheurs, afin qu'ils puissent pratiquer leur loisir dans les meilleures conditions et dans le respect de la réglementation.
De par leur présence sur le terrain, ils ont un rôle d'avertisseur en cas de braconnage, de pollution ou de mortalité suspecte de la faune aquatique.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU GARDE-PÊCHE

Informer : La première mission du garde est d'être présent au bord de l'eau, il doit être attentif aux demandes d'informations et de conseils des pêcheurs. Il doit être à l'écoute des usagers des cours d'eau.

Surveiller : Le garde-pêche particulier doit veiller au respect de la réglementation de la pêche. Il doit être attentif aussi à l'état des cours d'eau. Il doit informer les organismes concernés (Fédération de pêche, syndicats de rivière, OFB, ONF, VNF...) de tout incident portant atteinte aux rivières et plans d'eau.

Rendre compte : Il convient d'informer l'AAPPMA et la Fédération de pêche de ses activités de garderie.



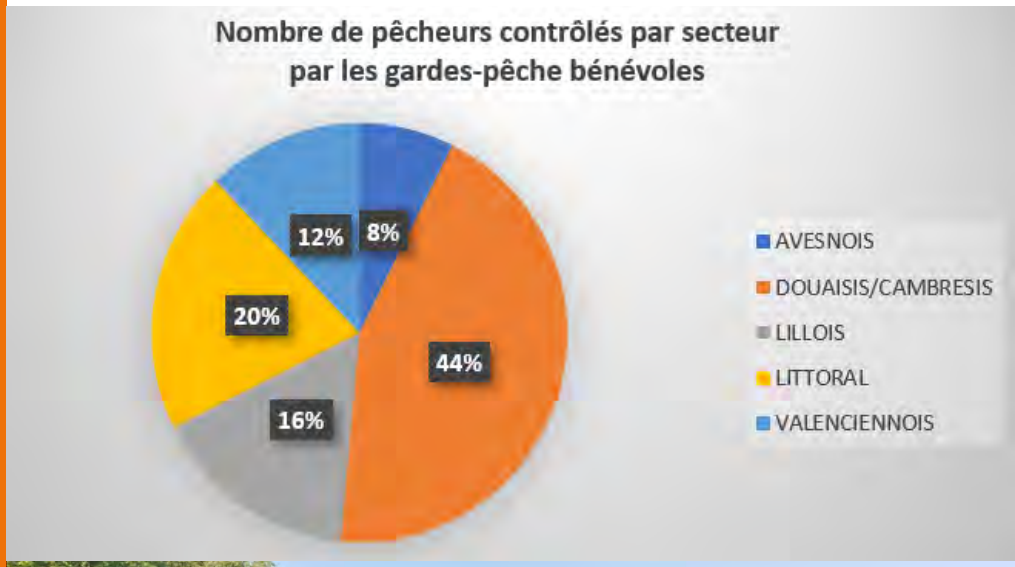
130 gardes pêche
dont 27 gardes-pêches fédéraux.

1885 Heures au bord de l'eau

5803 Pêcheurs Contrôlés

15 PV dressés

Complémentarité entre les gardes-pêche particuliers et les agents de surveillance





DEVENIR GARDE-PÊCHE

Les personnes souhaitant exercer les fonctions de garde pêche particulier doivent suivre une formation générale (Module 1) et une formation spécifique (Module 3), dispensée par la Fédération sur 2 jours.

Les dossiers sont à retirer auprès de la Fédération et sont examinés avec soin. Chaque année, une dizaine de nouveaux gardes sont ainsi formés pour veiller sur les milieux aquatiques et ses peuplements piscicoles.



Les agents de surveillance de la Fédération

L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les agents de surveillance de la Fédération à cause de la crise sanitaire. Leur mission principale de surveillance a été mise à mal à cause des différents confinements. D'autres missions ont été réalisées au cours de cette année particulière.



Garderie

Lors de l'année écoulée, les agents de surveillance ont passé environ **430 heures** le long des cours d'eau et des plans d'eau à contrôler le respect des règles liées à la pratique de la pêche. **798 pêcheurs** ont été contrôlés sur l'ensemble du département du Nord.

17 procès-verbaux ont été dressés : 4 dans le secteur Avesnois, 4 dans le secteur du Douaisis, 5 dans le secteur Lillois, 2 dans le Valenciennois et 2 sur le Littoral. Parmi ceux-ci, 5 ont été régularisés directement par les contrevenants et 12 ont été transmis au Procureur de la République pour des poursuites pénales.

Pour les procès-verbaux dressés, la procédure prévoit une première démarche de transaction amiable et quand celle-ci est acceptée, nous transmettons l'information au Procureur de la République qui décidera de la suite donnée à la procédure pénale. Ainsi les contrevenants en ne procédant pas à la régularisation rapide de leur infraction prennent un risque important de double sanction.

Renforcement des équipes

En début d'année 2021, la Fédération de pêche du Nord a recruté deux nouveaux agents de surveillance pour renforcer notre équipe. Ils ont d'ores et déjà pris leurs fonctions au sein de la Fédération de pêche du Nord.

La Fédération de pêche du Nord souhaite ainsi renforcer son réseau afin d'être efficace sur l'ensemble du territoire et renforcer la surveillance sur des secteurs à enjeux, comme les secteurs No-kill.

Aurélien



Kévin



llance

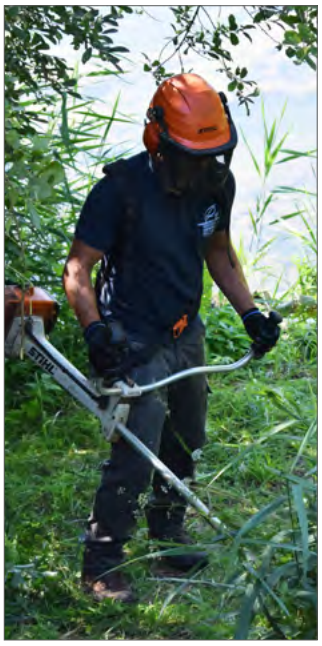
Entretien de plans d'eau et de frayères

Le travail des agents de surveillance consiste également à veiller aux conditions de pratique de la pêche en priorité sur les étangs dont la fédération est propriétaire.

Les agents de surveillance sont donc intervenus 5 jours sur le plan d'eau de Cousolre pour effectuer des travaux d'élagage, de création de postes ainsi que de fauche. Nous avons ramassé les déchets sur le site à chaque passage.

5 jours sur le plan d'eau de la Forge à Glageon pour effectuer les mêmes travaux que l'étang de Cousolre. Un ramassage des déchets sur le site a lieu environ 2 fois par mois durant la période estivale et 1 fois par mois sur la période printemps/ automne.

En complément une intervention s'est faite sur le plan d'eau de la Puchoie, une journée d'entretien (fauchage du pourtour et fauchage des postes) ainsi qu'une journée de ramassage des déchets dans le cadre de l'opération Hauts de France propre.





Esociculture

Au-delà des sites de pêche, les agents interviennent également sur l'entretien des frayères comme sur Marpent et Catillon sur la Sambre.

La Fédération dispose d'un bâtiment de pisciculture visant à produire des alevins de brochet. Cette pisciculture est un outil important pour la fédération, elle vise à assurer la présence du Brochet dans nos eaux.

Chaque année les agents de surveillance participe à la pêche d'étang, au tri des géniteurs. En 2020, ils ont participé à la ponte également.

La production annuelle est ensuite répartie sur l'ensemble du département du Nord, canaux et plans d'eau.

En 2020 vu le contexte sanitaire, les agents de surveillance pour la pêche se sont occupés eux-mêmes de la livraison et du rempoissonement des brochetons.

Pour finir, ils ont participé aux vidanges des bassins et d'étang.



AUTRES ACTIONS

Les agents de surveillance participent également à d'autres actions tout au long de l'année



INVENTAIRES PISCICOLES

- Piscicole
- Abondance (IPA)
- Pêche de sauvetage



DIVERS

- Régulation des cormorans et ragondins
- Constation de pollution (Escaut)
- Suivi de frayère truite
- Audit site de pêche

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE 59



MILIEUX AQUATIQUES



Evolution des peuplements piscicoles

La gestion piscicole de nos cours d'eau est au cœur de notre métier de technicien de la Fédération de pêche du Nord et cette gestion passe nécessairement par une bonne connaissance des espèces piscicoles présentes. Cette connaissance s'entend sous 2 aspects :

CONNAISSANCE DES AIRES DE RÉPARTITION ET DE L'ÉTAT DES POPULATIONS

Avec 48 espèces de poissons et écrevisses présentes dans nos cours d'eau, la diversité biologique est relativement importante dans le département du Nord. Ceci s'explique par la position géographique du département à cheval entre la mer du Nord au Nord-ouest et le contrefort des Ardennes au Sud-est, ainsi que la diversité géologique et climatique qui permettent la présence d'une diversité en milieux aquatiques importante. Parmi ces espèces, certaines sont fréquentes et d'autres au contraire sont rares (Spirlin, Hotu, Ombre commun), occasionnelles (Mulet porc, Flet) ou encore simplement de passage (exemple de la Truite de mer sur l'Aa canalisée et sans doute également le saumon atlantique ou encore les lamproies marines).

La fédération de pêche du Nord bancarise l'ensemble des données piscicoles internes et de ses partenaires depuis 2016 dans une base de données Access ® représentant plus de 8300 données de poissons et écrevisses, avec près de 1700 inventaires sur 840 stations. Ces informations nous sont cruciales et nous permettent notamment de pouvoir élaborer annuellement des aires de répartition des espèces.

L'ensemble de ces données permet par ailleurs de pouvoir mettre à jour les données de répartition des espèces au niveau national (MNHN) et à terme de pouvoir travailler sur une liste rouge des espèces au niveau Régional. A ce titre la fédération de pêche du Nord participe au groupe de travail national porté par la FNPF qui prévoit la sortie prochaine d'un outil de visualisation des données d'inventaire qui pourra notamment être consulté par les AAPPMA. Cet outil est évolutif sera dans sa première version limité qu'à certains inventaires. Pour la connaissance plus précise de l'état des populations, la première approche consiste à analyser les différentes classes de taille d'une population et d'observer s'il y a présence de juvéniles (reproduction naturelle) et les classes d'âge suivantes.

Pour exemple l'analyse des classes de taille de la population de Barbeau sur l'Helpe majeure (données 2000-2016) permet de confirmer la présence de juvéniles dans la population, donc d'une reproduction et d'un recrutement effectif et de la présence de différentes classes d'âge notamment des individus de plus de 10 ans. Mais on peut aussi apercevoir un « trou » dans les classes de taille entre 310 et 460mm, trou qui intègre une partie de jeunes géniteurs absents de l'Helpe majeure, sans qu'on connaisse véritablement l'explication à ce jour.

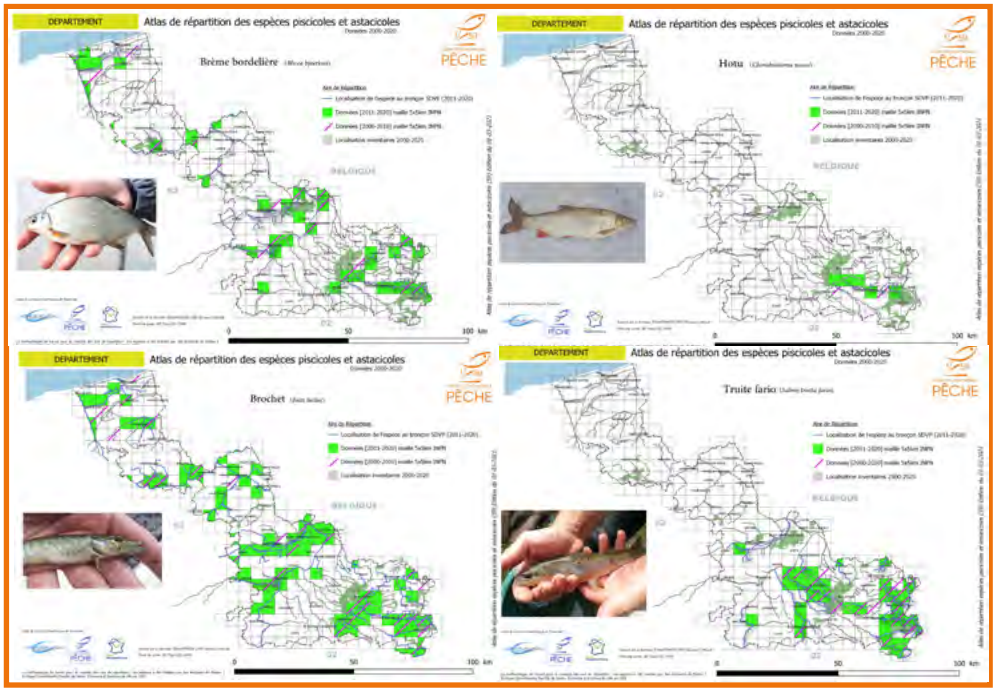


Figure 1 : Atlas de répartition des espèces dans le département du Nord, exemple pour quelques espèces



Figure 2 : Evaluation des classes de taille rencontrées pour le Barbeau fluviatile sur l'Helpe majeure

Pour certaines espèces repères ou cibles, la « simple » analyse des classes de taille ne suffit pas pour évaluer l'état des populations. Si l'on prend l'exemple des espèces repères Truite fario et Brochet, plusieurs inventaires/ relevés complémentaires ont été déployés depuis plus de 10 ans, pour (1) cartographier les frayères potentielles, (2) localiser les frayères avérées, (3) évaluer le recrutement annuel ; c'est-à-dire la quantité d'alevins produits, pour connaitre assez précisément si l'espèce arrive à assurer l'ensemble de son cycle biologique et quels sont les points de blocage le cas échéant.

CONNAISSANCE DE LA BIOLOGIE DES ESPÈCES

L'aire de répartition des espèces est conditionnée au fait que les espèces puissent satisfaire leurs exigences, pour grandir, se nourrir et se reproduire. Indépendamment de facteurs de pressions (obstacles à la migration, pollutions, chenalisation de cours d'eau…), les conditions naturelles du milieu (paramètres physico-chimiques, présence d'habitats) influencent la présence ou non d'une espèce, expliquant la présence de la Truite fario uniquement sur les cours d'eau courants et aux eaux fraiches et oxygénées du sud du département, ou la présence de la loche de rivière principalement sur les marais et annexes hydrauliques des plaines alluviales de grands cours d'eau.

Par ailleurs certains paramètres peuvent être limitants pour les espèces. Si l'on prend l'exemple de la thermie, les températures maximales en été peuvent expliquer l'absence de la Truite fario sur certains cours d'eau, mais il y a d'autres cas de figures où au contraire le cours d'eau n'est pas assez chaud pour permettre la reproduction de certaines espèces (exemple de la Selle avec une moyenne de 15°C durant le mois le plus chaud de l'année), ou encore des cours d'eau où la température hivernale est trop chaude pour certaines espèces. Il existe d'autres exemples où la reproduction d'une espèce n'est possible que sous certaines conditions minimales de température à la bonne saison (cas du Barbeau fluviatile ou de la Lamproie fluviatile). Pour mieux appréhender ce paramètre, la fédération dispose aujourd'hui de 16 sondes thermiques dans le département qui nous permettent de mieux connaitre nos cours d'eau et d'expliquer la présence ou non de certaines espèces. Dans un contexte de réchauffement climatique, la compilation de ces données permettra d'évaluer sur le long terme l'évolution des profils thermiques des cours d'eau. L'interprétation de ces données à ce jour reste délicate car nous manquons de recul et de robustesse. Toutefois les premiers relevés semblent montrer, non pas un réchauffement des eaux en été (hors quelques données extrêmes mais ponctuelles) mais plutôt un réchauffement des eaux l'hiver. Les moyennes de température du mois de Janvier 2020 ont été significativement plus chaudes de 2 ou 3°C par rapport à 2017 sur la quasi-totalité des stations suivies. Ces résultats sont évidemment à prendre avec prudence et ne peuvent être considérés comme des tendances absolues.



Figure3 : Suivi des inondations pour la cartographie des frayères à Brochet potentielles

La connaissance de la biologie des espèces passe aussi évidement par la compilation d'étude disponibles dans la littérature scientifique et par des études plus spécifiques, citons les études scalimétriques réalisées notamment sur le Brochet et la truite fario pour évaluer l'âge et la taille des géniteurs lors de leur reproduction (lien avec les tailles légales de captures) ou encore l'étude comportementale sur le Brochet pour mieux comprendre son attitude en milieu naturel à l'approche de sa période de reproduction.



Figure 4 Photo de l'Yser 2020

Évolution
de la diversité des espèces

Toute cette connaissance acquise nous permet aujourd'hui d'avoir un état des lieux robuste de la diversité en espèce dans nos cours d'eau. On peut néanmoins légitimement se poser les questions suivantes :

- *Est-ce que cette diversité piscicole a évolué depuis ces derniers siècles ? en bien ou en mal…*
- *Est-ce que l'aire de répartition des espèces telle que nous la connaissons a évolué ? en bien ou en mal également…*

À cet exercice, il est compliqué de pouvoir répondre très précisément, mais certaines données historiques permettent de donner quelques tendances. Prenons l'exemple du fleuve Yser et de la rivière Scarpe, il est fait mention dans des écrits historiques (début du 19ème siècle) d'espèces aujourd'hui disparues de ces cours d'eau voire totalement disparues du département.

Scarpe	Aloses/ Barbeau fluviatile/ Lotte de rivière/ Chabot/ Chevesne/ Loche franche/ Truite fario/ Vandoise/
Yser	Aloses/ Barbeau fluviatile/ Lotte de rivière/ Chevesne/ Goujon/ Loche franche/ Truite fario/ Loche d'étang/ Loche de rivière

L'explication la plus significative à ce constat est la modification plus ou moins drastique de la morphologie des cours d'eau et des bassins versants. Le bassin versant de l'Yser était comparé à cette même période du début 19ème siècle à celui de l'avesnois (Petit cours d'eau aux eaux claire coulant au milieu de prairies bordées de haies et d'une multitude de fossés). Aujourd'hui le bassin versant est essentiellement recouvert par de la grande culture, les haies ont disparu au même titre que les réseaux de cours d'eau et fossés petit à petit remplacés par un drainage souterrain dès la 2eme moitié du 19ème siècle. Si à un moment l'Yser s'apparentait à un cours d'eau intermédiaire limite salmonicole, au gré des différents curages et recalibrage, l'Yser ne dispose plus du tout les conditions permettant la présence de certaines espèces exigeantes, d'autant que ces modifications morphologiques se sont accompagnées d'un étalement de la ligne d'eau, d'un ralentissement des écoulements et donc inexorablement un réchauffement des eaux…Le peuplement piscicole existant aujourd'hui n'est plus du tout le même qu'historiquement.

Pour la Scarpe, les modifications morphologiques sont quant à elles liées aux différents projets de canalisation, notamment vers les années 1850, qui ont conduit à une simplification du réseau hydrographique (la Scarpe ayant à ce moment perdu 12km de linéaire entre Douai et Mortagne du Nord !) et un élargissement du lit mineur, associé à la construction d'écluses, donc une perte d'habitat, une modification de la température et la présence d'obstacles à la migration. Nous avons pris pour exemple la Scarpe, mais la même situation s'est rencontrée sur la Deûle, la Lys, l'Escaut, l'Aa ou encore la Sambre. Des données cartographiques de la fin du 18ème siècle de la Sambre sur le secteur de Locquignol/ Maroilles démontrent qu'il existait plusieurs passages à gué sur ce cours d'eau, passages à gué qui devaient être de grands plats courants, qui sont les zones de reproduction des cyprinidés rhéophiles ; dont le barbeau, qui n'ont plus ces habitats sur la Sambre aujourd'hui.

Evidemment les projets de mise à grand gabarits beaucoup plus récents de l'après-guerre jusqu'à aujourd'hui encore continuent de modifier l'hydromorphologie de ces cours d'eau et impactent les conditions nécessaires à la présence de certaines espèces.

À la réponse, y a-t-il eu une perte en espèce piscicole dans le département du Nord, la réponse est oui. La lotte de rivière et les aloses ont complètement disparues de nos cours d'eau par exemple.

Les aires de répartition de certaines espèces se sont vues fortement réduites en grande partie pour les raisons évoquées ci-dessus, c'est le cas du Barbeau, de la loche d'étang ou encore de l'anguille européenne. Mais à l'échelle du département ces espèces sont toujours présentes. Pour les besoins de la navigation commerciale entre la France et les grands ports européens, il y a eu on l'a dit des projets multiples de canalisation des cours d'eau du département. Mais associés à ces projets d'autres canaux ; artificiels cette fois, ont permis une interconnexion entre les réseaux (canal de Neufossé et d'Aire à La Bassée, Canal de la Sensée, Canal du Nord, Canal de Saint Quentin, canal de Condé Pommereuil ou encore le canal de la Sambre à l'Oise). Ce qui est valable dans le Nord, l'est également en France mais aussi au niveau Européen. Tous ces projets ont eu pour conséquence de créer de nouvelles voies de colonisation pour plusieurs espèces (Grémille *(historiquement présente en France mais sans doute pas dans nos cours d'eau*), Carassin commun et argenté, Sandre, Hotu, Ide mélanote Perche soleil, Poisson chat, Silure, Pseudorasbora ou encore les écrevisses américaines). De nouvelles espèces sont alors arrivées dans nos cours d'eau, cela lié évidemment avec différentes introductions volontaires ou non. À une échelle macroscopique la grande conséquence a été de lisser et d'uniformiser les peuplements piscicoles entre bassins, que ce soit en termes d'espèces présentes mais aussi en terme génétique avec une perte des disparités et spécificités locales. Ceci n'est d'ailleurs pas sans risques en cas d'arrivée de maladie par exemple.

Au final, le bilan est plutôt à la hausse de la diversité brute en espèce comparativement à ce qui devait exister au 19ème siècle, mais sans doute au détriment des populations souches historiques.



Figure 5 Aire de répartition connue du Gobie à Tache noire (Neogobius melanostomus) 2020

Quelles sont les perspectives ?

Si des efforts conséquents ont été menés depuis le début des années 2000 en faveur de l'assainissement et la restauration des milieux aquatiques, des pressions demeurent toujours pénalisantes pour les espèces piscicoles (ouvrages hydrauliques) et d'autres deviennent de plus en plus prépondérantes (citons la modification des pratiques culturales et apports de matières en suspension). Notons également la double conséquence de l'effet du réchauffement climatique. Nous avons parlé précédemment du réchauffement de l'eau mais en parallèle l'effet de la ressource en eau et les étiages marqués se font de plus en plus sentir ces dernières années. Les espèces piscicoles des têtes de bassin versant (et la truite fario en ligne de mire) seront les premières à voir leurs habitats se réduire et même disparaître (voir article sur le sujet dans ce rapport). La situation catastrophique de l'anguille au niveau mondial, avec une chute sans précédent des populations en moins de 40 ans, n'échappe pas au département du Nord. Malgré un suivi annuel et des mesures de restrictions fortes notamment en ce qui concerne la pêche de loisir, les curseurs sont au plus bas et nous sommes très pessimistes concernant l'avenir de cette espèce. Nous pouvons aussi prendre le cas du Hotu, autrefois très présent sur l'helpe majeure et l'helpe mineure. Nous l'avons cru disparu ces dernières années, ce n'est pas le cas mais la population est à la limite de l'extinction.

Au contraire d'autres espèces apparaissent encore en bénéficiant d'une niche écologique vacante, d'une artificialisation croissante des berges des canaux et d'eaux chaudes. La colonisation des gobies en Europe en provenance du Danube et du pourtour de la mer Caspienne en est le parfait exemple. Le premier contact de Gobie à tâche noire dans le département du Nord date de 2015 sur l'Escaut, qui s'est suivi d'une colonisation extrêmement rapide des canaux du Nord (cf fiche espèce site internet). Il est d'ailleurs fort à parier que les gobies de Kessler et demi-lune déjà présents en France arriveront ces prochaines années…



Figure 6 Suivi réintroduction du Hotu 2020

Mesures de préservation de la biodiversité ?

Pour faire écho à la loi biodiversité de 2016 qui introduit l'objectif de « non-perte de biodiversité », la fédération en qualité de gestionnaire et de structure compétente en matière de préservation des espèces et de leurs habitats, a un rôle légitime à faire en sorte de préserver cette diversité piscicole.

La multiplicité des acteurs en lien plus ou moins directe dans la gestion globale de l'eau et la foule de pressions s'exerçant sur nos cours d'eau rend la tâche néanmoins complexe. De fait les niveaux d'intervention pour arriver à notre fin sont diverses.

La première étape demeure la connaissance des espèces. Le suivi régulier de station d'inventaire nous permet d'évaluer l'évolution des peuplements piscicoles et de certaines populations. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons pu noter l'absence de capture de Hotu sur les 2 Helpes sur plusieurs années. A ce titre l'essai de soutien de population de Hotu réalisé en 2019 à partir d'individus des Ardennes sera évalué chaque année en parallèle du suivi des autres cyprinidés rhéophiles. A l'été 2020, nous avons pu échantillonner 2 juvéniles de Hotu ce qui est une bonne nouvelle, mais qui pour le moment ne nous permet pas de statuer sur la réussite de cette opération. Ces essais de soutien de population ou de réintroduction de population ne sont pas faits de manière empirique. En effet, il serait illusoire de vouloir réintroduire une espèce disparue d'un territoire si les facteurs ayant conduits à sa disparition sont toujours présents. L'exemple le plus parlant et celui de la lotte de rivière autrefois très présente dans nos cours d'eau et qui a totalement disparue. Une étude bibliographique permettant de connaitre plus précisément son cycle biologique a été menée en 2020 (cf fiche espèce site internet), et nous a permis d'y voir plus clair sur les habitats nécessaires pour sa croissance, sa reproduction ainsi que ces exigences écologiques (température notamment). A l'issue de cette phase bibliographique nous avons pu commencer à cerner des territoires qui pourraient se prêter à une évaluation plus poussée concernant une éventuelle réintroduction de l'espèce.

En plus du suivi particulier des espèces repères, certaines études plus spécifiques nous sont nécessaires à la fois pour anticiper de futures problématiques (suivi de l'étiage des cours d'eau) mais aussi pour alimenter un manque de connaissance sur certaines espèces. C'est le cas par exemple de plusieurs campagnes en cours sur du prélèvement d'ADN environnemental afin d'affiner l'aire de répartition de la Loche d'étang (espèce extrêmement rare en France et dont on a la chance d'avoir dans notre département (cf fiche espèce sur site internet). Ces études permettent d'alimenter un autre pan visant la biodiversité, celui de la préservation des espèces et de leurs habitats.

L'adaptation de la pratique de la pêche de loisir à certaines espèces est une première réponse cohérente du pêcheur vis-à-vis de la préservation des espèces (Adaptation des mailles de capture, mise en place de réserves pertinentes, secteurs No-Kill, etc), mais elle ne va viser directement que certaines espèces.

La préservation de la faune piscicole par une restauration active des cours d'eau est un aspect prioritaire. La résilience des cours d'eau notamment à une arrivée d'espèce invasive est d'autant plus forte que l'état écologique du cours d'eau est bon. La restauration de la continuité écologique est un des principaux leviers pour permettre aux espèces d'étendre leurs aires de répartition et d'accéder à des zones de frayère. Pour exemple nous nous intéressons de très près à la population sauvage de Truite fario de la Solre, avec pour objectif de lui permettre d'étendre son territoire, sur la Solre mais aussi sur certains affluents. C'est à partir de la connaissance que nous sommes en mesure de prioriser nos travaux de restauration. Evidemment nous parlons de nos travaux mais nous accompagnons en parallèle les structures compétentes sur le territoire pour mener également des opérations de restauration des milieux aquatiques. D'ailleurs si l'on parle de restauration, c'est que nos cours d'eau on subit au cours des siècles d'aménagements des pressions et perturbations de plus en plus croissantes. Aujourd'hui encore, la pression démographique croissante est consommatrice d'espaces naturels, avec parfois un impact direct sur les cours d'eau et très souvent un impact indirect via le bassin versant. Pour limiter ces pressions sur les cours d'eau dans les projets d'aménagement du territoire, la fédération intervient en appui technique de l'administration pour veiller à ce que les enjeux piscicoles soient bien pris en compte dans les différents projets (avec notamment l'application du principe : Eviter/ Réduire/ Compenser ET le concept de non-perte de biodiversité).



Le soutien à l'administration s'opère également sur des mesures de préservation directe des espèces et de leurs habitats (Décret frayère/ mise à jour des ZNIEFF, site de conservation ou de protection de biotope). Nous parlions précédemment de notre responsabilité vis-à-vis de la Loche d'étang, les données acquises sur cette espèce permettront de justifier la proposition de création de 2 nouveaux sites Natura 2000 dans le département en faveur de cette espèce comme clef d'entrée. Cette disposition émane de l'Europe qui a pointé du doigt la France (et par cascade le département du Nord) comme mauvais élève en matière de prise en compte de cette espèce dans son réseau de site Natura 2000, avec de fortes pénalités financières en cas de non-respect.

Cet article ne serait pas complet si nous ne traitions pas pour finir des espèces invasives. Nous avons vu que ce phénomène n'était pas nouveau mais l'arrivée de nouvelles espèces est problématique. Le gobie à tâche noire est une espèce particulièrement invasive qui a un impact direct (compétition avec les espèces natives) et indirect (prédation importante sur les invertébrés aquatiques et baisse de la ressource alimentaire des autres espèces). Face à sa prolifération fulgurante aucune mesure de gestion n'est possible à ce jour en dehors d'une communication active sur les risques liés à cette espèce (faute de mieux !). C'est dans ce sens que plusieurs articles ont été publiés par la fédération ces dernières années qui ont été suivis de remontées régulières de la part de nos pêcheurs sur la capture de l'espèce participants largement à suivre l'évolution de cette colonisation. C'est aussi pour cette raison que dès 2021, l'espèce est interdite de remise à l'eau par l'arrêté préfectoral relatif à la pêche en eau douce. L'espèce devrait probablement être classée comme Espèce Exotique Envahissante prochainement.

Nous nous sommes concentrés sur les espèces piscicoles invasives mais dans le lot des espèces ayant un impact sur le milieu ou les espèces, les espèces végétales contribuent également largement, avec la renouée du japon, la balsamine de l'himalaya, la jussie ou encore plus récemment l'hydrocotyle fausse renoncule sur la Sambre canalisée.

La gestion de la diversité piscicole n'est pas une course au nombre d'espèce mais doit être vu comme un ensemble cohérent d'actions permettant de maintenir les conditions nécessaires au maintien voire à l'extension des populations présentes. Les espèces piscicoles sont très souvent mal prises en compte dans les politiques de gestion des espaces et de préservation, notre rôle est de veiller à ce que ce soit le cas. L'Homme peut parfois être émerveillé par ce qui l'entoure et par ce qu'il voit. Or pour le commun des mortels le poisson ne se voit malheureusement pas. L'Homme s'indigne quand des conséquences environnementales le touchent directement, il râle quand des restrictions concernant l'usage de l'eau l'affecte mais il oublie qu'au préalable des cours d'eau se sont taris et que des poissons disparaissent. L'Homme est même parfois honteux de voir de l'argent dépensé sur nos cours d'eau pour quelques kilo de poisson... Pourtant, 1 espèce de poisson sur 5 est aujourd'hui menacée en France comme en témoigne la dernière évaluation de la Liste Rouge Nationale.



Figure 1 La Sambre- Oct 2020

Hydrocotyle sur la Sambre

Protection du milieu aquatique

L'hydrocotyle est une plante invasive exotique autrefois classées parmi les Apiaceae et maintenant dans la famille des Araliaceae.

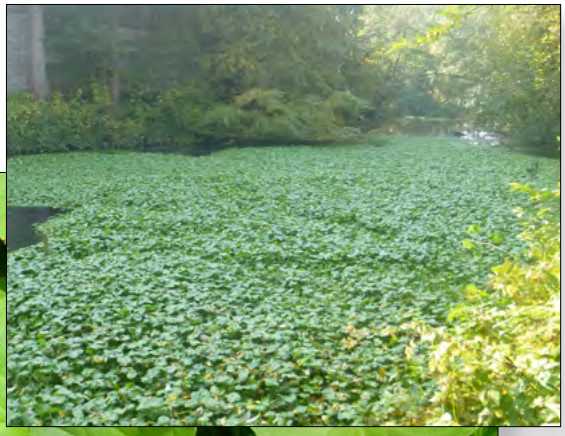
L'espèce est connue sur la Sambre depuis plusieurs années mais elle est surveillée réellement depuis 2016 où elle a pris des proportions exceptionnelles.

Plusieurs essais d'arrachage ont été menés par le SMAECEA et le PNR Avesnois, avec des sommes engagées très importantes mais malheureusement un résultat qui n'est pas à la hauteur des attentes initiales car l'espèce prolifère chaque année et recolonise les secteurs traités.

Cette prolifération est d'autant plus importante que les derniers hivers ont été doux et n'ont pas permis une élimination de l'espèce. Si l'on omet volontairement les aspects sécurité (risques de bouchons hydrauliques et donc d'inondations), et les aspects liés à la remise en navigation de la Sambre, les conséquences pour les espèces peuvent de prime abord être intéressantes pour certaines espèces piscicoles qui peuvent y trouver des zones de cache ou de reproduction dans la Sambre.

En revanche la situation se dégrade si l'on s'intéresse à la plaine alluviale de la Sambre avec une colonisation d'annexes alluviales et un atterrissement progressif de ces dernières.

Même situation concernant les frayères à Brochet restaurées sur la commune de Marpent qui sont aujourd'hui totalement envahies remettant en question la fonctionnalité première de ces projets de restauration. Pour le moment aucune solution pérenne en matière de gestion de cette plante n'a été trouvée...





Figures 2,3 et 4 Hydrocotyle sur la Sambre- 2020

Pêche de sauvetage

Au cours des dernières années, nous sommes amenés à réaliser de plus en plus régulièrement une nouvelle mission. Celle-ci concerne les pêches de sauvetage. Les pêches de sauvetage sont réalisées à différentes fins. Les principales raisons de leurs réalisations sont les phases de travaux et l'assèchement dû aux sécheresses à répétition.

Au cours de ces derniers mois, nous avons réalisé 5 de ces opérations. 3 sur des cours d'eau et 2 sur des plans d'eau. Deux opérations étaient concernées par la restauration de la continuité écologique lié à de l'effacement d'ouvrage. Les opérations consistent à déplacer les poissons hors de la zone concernée par les travaux durant leurs réalisations.

Dans les deux cas les poissons (truite, épinoche, chabot, goujon, chevesne, anguille, vandoise, vairon…) ont été remis sur leur cours d'eau respectifs en aval ou en amont de la zone impactée par les travaux.



Figure 1 Pêche de sauvetage sur le ruisseau Saint Georges - Juillet 2020



Figure 2 Pêche de sauvetage sur la Hante - Bousignies sur Roc - Sept 2020



Figure 3 Pêche de sauvetage sur la Hante - Bousignies sur Roc - Sept 2020

Pêche de sauvetage sur la Melde



Figure 4 - Pêche de sauvetage - La Melde - 2020

L'opération suivante s'est déroulée à Blaringhem sur le site de l'entreprise Baudelet le 21/12/20 sur le cours d'eau de la Melde.

Sur ce site, les travaux concernés le déplacement du lit mineur du cours d'eau afin de créer une extension d'exploitation. Les poissons ont donc été retirés du lit existant avant son comblement sur une longueur de 900m pour être déplacés dans le nouveau lit créé. Seuls quelques poissons étaient présents à savoir des épinoches, épinochettes, carassins et un rotengle.

L'ensemble des opérations réalisées sur les cours d'eau se font habituellement à l'aide du matériel de pêche à l'électricité ainsi que du 4*4 équipé de cuve de transport et dioxygène pur.

Pêche de sauvetage sur l'étang du fer à cheval à Le Quesnoy



Figure 5 - Etang du fer à cheval - Le Quesnoy- 2020

Ensuite, l'opération concerne le plan d'eau du fer à cheval au Quesnoy.

Nous avons été sollicités par l'AAPPMA locale afin de les aider à sauver le poisson présent dans l'étang suite aux travaux de réfection du vannage par la mairie. En effet, les travaux ont entrainé une baisse du niveau causant une grosse mortalité.

Nous sommes donc intervenus à l'aide de filet et du matériel de transport du poisson au cours du 14/09/20 au 21/09/20.

2200kg de poissons ont pu être sauvé avec le concours des membres de l'AAPPMA la gaule Quercitaine. Les poissons ont été remis sur le plan d'eau du Pont Rouge géré également par l'AAPPMA.

Les espèces présentes étaient gardon, brème, carpe, brochet, silure, tanche, sandre.



Figure 6 - Pêche au filet à Le Quesnoy- 2020

Pêche de sauvetage sur Méteren

Les dernières opérations ont été réalisées le 14/01/21 et le 21/12/21 l'ont été sur le plan d'eau communal des quatre fils Aymon à Méteren géré au niveau de la pêche par l'AAPPMA « la Tanche Méterennoise ».

Ce plan d'eau est également géré par l'USAN en qualité de plan d'eau servant à la rétention des boues de la Méteren becque, cours d'eau passant à proximité. À cet effet, le plan d'eau doit subir de nombreux travaux nécessitant un assec et ce sur plusieurs années à partir du mois de Juillet 2021.

Nous avons donc été sollicité afin de sauver les poissons présents au cours d'une période favorable à leur manipulation et leur survie. Ce n'est pas moins de 5 tonnes de poissons qui furent récupérées avec l'aide du personnel de l'USAN puis acheminer et remis dans le canal le plus proche, à savoir la Lys.

Le cheptel était essentiellement constitué à 80% de carpes.



Figure 7 - Pêche au filet à Méteren- 2020

Figure 8 - Véhicule équipé pour le transport des poissons - 2020



Figure 9 - Remise des poissons sur la Lys - 2020

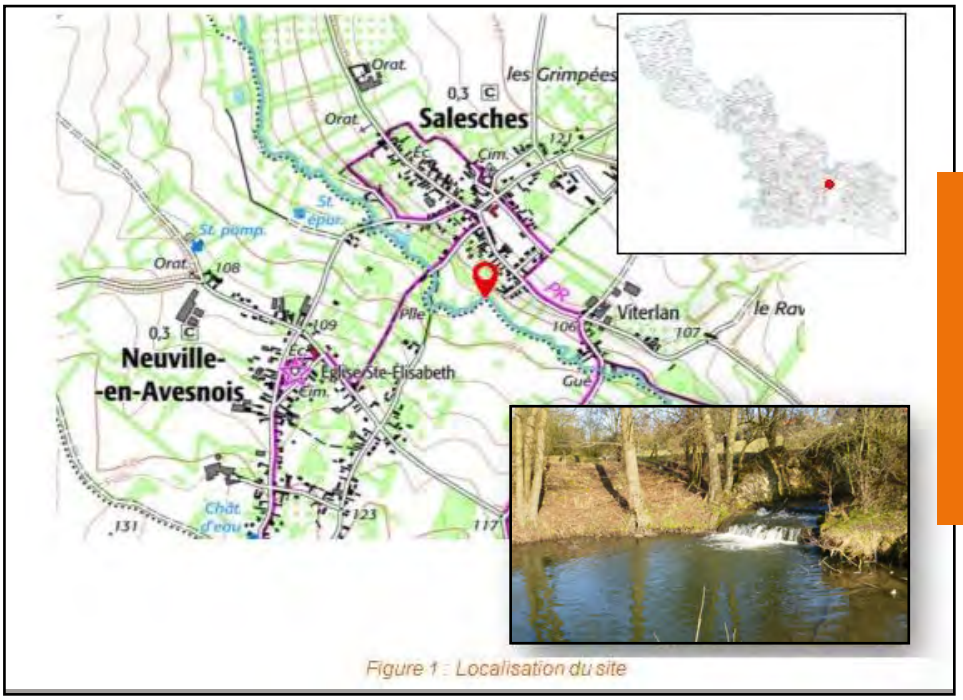


Figure 1 : Localisation du site

Restauration écologique du Saint Georges

Le ruisseau du Saint-Georges est l'un des deux affluents de l'Ecaillon. Ce ruisseau prend sa source dans la forêt de Mormal à Locquignol et s'écoule sur 19,4 km avant de confluer avec l'Ecaillon sur la commune de Bermerain. D'après l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, l'Ecaillon est un cours d'eau classé en L1, dont l'espèce repère est la truite fario.

Aux vues du potentiel écologique de l'Ecaillon et de ses affluents, la Fédération du Nord pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique souhaite préserver et restaurer écologiquement ces cours d'eau en menant des projets de renaturation et en particulier des projets de rétablissement de la continuité écologique. Les espèces piscicoles patrimoniales telles que la Lamproie de Planer, le Chabot ou bien encore la truite fario, présentes au sein même de ce contexte, sont très sensibles à la présence d'obstacles à l'écoulement.

L'ancien moulin de Salesches était historiquement alimenté par une partie du débit du ruisseau du St Georges grâce à une dérivation du ruisseau. Cette dérivation était permise par un ouvrage situé au sein du lit mineur du ruisseau du St Georges. Le seuil est toujours existant, référencé au ROE sous le n° 115337 et présente plusieurs impacts négatifs sur le milieu dont les influences de la qualité physico-chimique et de l'hydromorphologie du ruisseau mais aussi la perturbation du transit piscicole et sédimentaire.

Ainsi en juillet 2020, la Fédération de Pêche du Nord a mené la maitrise d'ouvrage des travaux de renaturation du ruisseau du St Georges sur les communes de Salesches et Neuville-en-Avesnois.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Forêts et Paysages et ont duré 2 semaines, pour un coût total de 55 934,10 euros TTC.


Figure 2 - Salesches travaux (FD59)

Description des travaux



Figure 3 Pêche de sauvetage - Salesches (FD59)

Au préalable des travaux, une pêche de sauvetage a été réalisée par la Fédération au droit du secteur aménagé, et la végétation des berges a été traitée (débroussaillage, abattage, dessouchage).

Le seuil et l'ensemble du génie civil (déversoir et murs) ont été dérasés à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un brise roche hydraulique. Les produits du seuil ont été concassés, et placés en pied de berge afin de réduire le phénomène d'érosion régressive et dans le fond du lit de manière à reconstituer une recharge alluviale.

Le lit amont du ruisseau a été recreusé sur la base d'un profil en V, sur environ 70 ml avec une pente de 0,01 m/m (1%)

Le coude à 90° causé par cette ancienne dérivation a été supprimé et le lit a été reprofilé de telle sorte que la courbe soit plus douce.

La berge gauche a été retalutée et ensemencée avec un mélange spécifique aux berges.

Une banquette végétalisée a été créée à l'aval immédiat de l'ouvrage sur la berge gauche. Elle a été recouverte par un géotextile biodégradable.

Des protections de berge ont été mises en place et sont équipées de passages d'hommes, localisés aux endroits les plus propices à la pratique de la pêche afin de conserver l'usage halieutique sur le cours d'eau. Le maintien de l'alimentation en eau pour le bétail est assuré par l'installation d'une descente aménagée.

SEUIL DU RUISSEAU SAINT-GEORGES À SALESCHES

Effets sur le milieu

Les travaux ont permis de rendre libre le transit piscicole et sédimentaire sur environ 2,5 km, de renaturer la berge en rive gauche, de constituer une végétation rivulaire de qualité et de reconstituer des habitats et des zones de reproduction favorables aux espèces piscicoles présentes.



Figure 4 : Clôture et descente aménagée - Salesches (FD59)



Figure 5 : Avant (gauche)/Après (droite) - Salesches (FD59)



Figure 6 : Avant (gauche)/Après (droite) - Salesches (FD59)

Restauration écologique de la Hante

Bousignies-sur-Roc

La Hante (FRB2R60) est un cours d'eau franco-belge, classé en Liste 1 d'après l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, dont l'espèce repère est la truite fario.

Aux vues de son potentiel écologique, la Fédération du Nord pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique souhaite préserver et restaurer écologiquement ce cours d'eau en menant des projets de renaturation et en particulier des projets de rétablissement de la continuité écologique.



Les espèces piscicoles patrimoniales telles que la Lamproie de Planer, le Chabot, la Truite fario, ou bien encore l'Anguille, présentes au sein même de ce contexte, sont très sensibles à la présence d'obstacles à l'écoulement.

Le seuil implanté dans le lit de la rivière, composé d'un vannage, servait à alimentait une ancienne scierie. Il présente un impact négatif sur les habitats aquatiques et modifie fortement l'écoulement de l'eau et des sédiments. Il constitue un obstacle à la continuité écologique et est classé ROE n° 31 664.

Ainsi en septembre 2020, la Fédération de Pêche du Nord a mené la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration. Les travaux ont duré environ 4 semaines et ont été réalisés par l'entreprise Forêts et Paysages pour un coût total de 51 976,80 euros TTC.



Figure 1 : Localisation du site



Description des travaux

Avant travaux, une pêche de sauvetage a été réalisée par la Fédération de Pêche du Nord au droit de l'ouvrage, et la végétation des berges a été traitée par l'entreprise (débroussaillage, abattage, dessouchage).

Le seuil de la scierie a été complètement arasé et le jambage comportant le vannage a été démonté. Le mur de pierre en rive droite, délimitant une propriété privée, ainsi que le pont sous-dimensionné situé 50m en aval ont également été démolis.

Tous les éléments de démolition ont été concassés et mis en place dans la fosse de dissipation. Le lit amont de la Hante a été recreusé sur la base d'un profil en V sur environ 80 ml, et rechargé en apport granulométrique afin de reconstituer un matelas alluvial. La suppression des merlons sur les berges en amont ont permis de retravailler les berges en pente plus douces.



Figure 3 Pêche de sauvetage - Bousignies-sur-Roc 2020 (FD59)

Le lit du cours d'eau en aval a été resserré par la mise en place d'une banquette végétalisée en rive droite. La ripisylve en aval, rive gauche, a été conservée du fait de son bon état.

Des protections de berge ont été mises en place pour éviter la descente de bétail dans le cours d'eau. Afin d'assurer le passage du bétail et des engins agricoles entre la rive droite et la rive gauche, les deux berges ont été retalutées de manière à créer un passage à gué.

Effets sur le milieu

Les travaux ont permis de rendre libre le transit piscicole et sédimentaire sur environ 1,2 km, de renaturer les berges, de constituer une végétation rivulaire de qualité et de reconstituer des habitats et des zones de reproduction favorables aux espèces piscicoles présentes. Par ailleurs cette intervention permet également à l'espèce Anguille de rejoindre des zones de croissance, situées plus en amont.



Figure 3 Avant / Après - Bousignies-sur-Roc 2020 (FD59)



Figure 3 Descente aménagée - Bousignies-sur-Roc 2020 (FD59)

BIENVENUE CAMILLE !



Précédemment stagiaire à la Fédération, d'avril à septembre 2020, Camille a rejoint l'équipe en tant que salariée au poste de technicienne début octobre.

Originaire de l'Oise et récemment diplômée du master QuEST Systèmes Aquatiques et Bassins Versants à Besançon, cette jeune femme est passionnée par les milieux aquatiques, les animaux et la photographie.

En tant que technicienne, ses missions s'articuleront autour de :

- **La connaissance** (suivi des espèces, soutien aux inventaires, soutien à la rédaction du PDPG, la poursuite des travaux de mon stage, …)
- **La restauration des milieux aquatiques en binôme**
- **Les missions transversales** (aide à l'ésociculture, aide à la gestion et l'entretien du matériel, …)

Truite Fario et réchauffement climatique ?

La truite fario (Salmo trutta) est l'espèce repère des cours d'eaux salmonicoles, qui affectionne les eaux froides et ne tolère que de faibles variations de températures. Toutefois, dans un contexte de réchauffement climatique, l'augmentation de la température des eaux de surface peut influencer la répartition des espèces piscicoles. Afin de connaître le devenir de la truite fario dans le département, la Fédération de Pêche du Nord a recruté une stagiaire de master II afin d'établir un premier état des lieux.

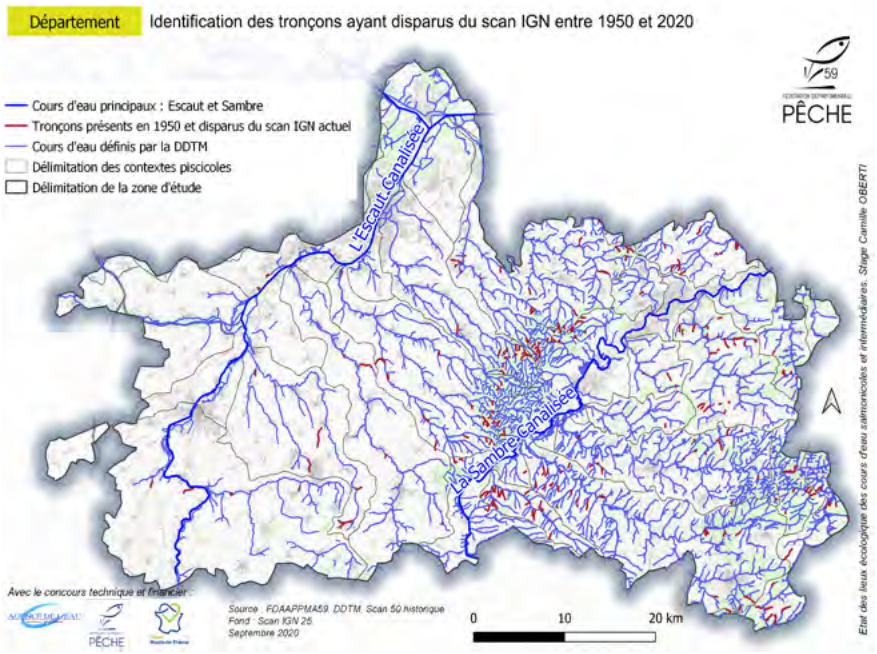
Le stage s'est concentré sur les affluents de la Sambre et les affluents de l'Escaut, d'avril à septembre 2020. Dans un premier temps, il a fallu identifier les secteurs où il y avait une présence avérée de truite fario (résultats des pêches électriques, nids de ponte l'hiver, etc.) et identifier les secteurs où on pourrait la retrouver normalement (zones salmonicoles, présence de radiers, etc.). On s'est également intéressé à la part de cours d'eau ayant disparus depuis 1950, afin d'avoir un aperçu de l'évolution des cours d'eau sur ce secteur. On a détecté au moins 113 km de cours d'eau ayant disparus en comparant la carte IGN de 1950 avec la carte IGN actuelle.

Ensuite, il a fallu établir l'état hydrique des affluents, c'est-à-dire savoir quels tronçons étaient encore en eau, à l'étiage ou en assec au printemps et à la fin de l'été. Pour cela différents paramètres ont été répertoriés et analysés (hauteur d'eau, température, quantité d'oxygène dissous, etc.). Tous les cours d'eau ont été prospectés afin de déterminer leur état. La sécheresse de cette année a rendu de nombreux petits affluents en assec très tôt, limitant les apports en eau froide et réduisant les habitats piscicoles. En croisant toutes les données obtenues, on a pu déterminer quels secteurs étaient actuellement favorables ou non à la truite fario, notamment du point de vue de l'état hydrique, comme le montre la carte.

Ainsi, une partie des affluents de la Sambre semblent plus propices à la truite fario que ceux de l'Escaut.

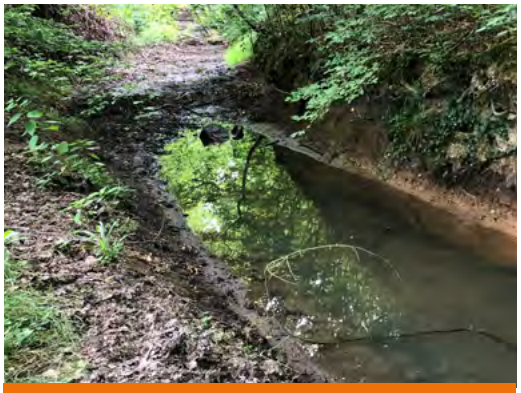
Cette étude est un premier état des lieux, qui doit être poursuivi et affiné, afin de connaître en détails les linéaires exacts qui sont favorables à la truite fario et de les hiérarchiser.





D'autres paramètres doivent être étudiés afin de compléter l'étude (hydromorphologie des cours d'eau, présence de nourriture, etc.). Ces connaissances permettront une réflexion et une potentielle adaptation de la gestion piscicole sur chaque secteur, après concertation avec les associations locales. Ce travail va également permettre de cibler les secteurs à restaurer pour rétablir des milieux propices à la truite fario.

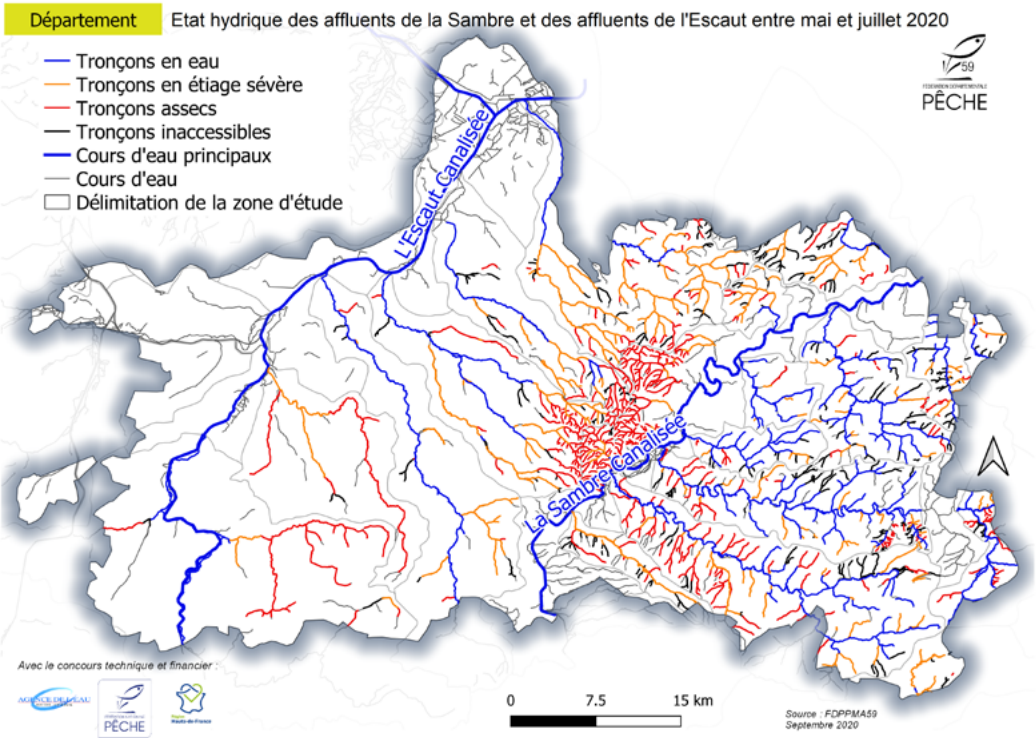
Toutefois, il faut s'attendre à voir l'aire de répartition de la truite fario se réduire ces prochaines années, si les étiages de ces trois dernières années se poursuivent.



**La Rhônelle,
Forêt de Mormal**



**La Rhônelle,
Forêt de Mormal**



Suivi gestion “No-kill”

Bilan 2020

La Fédération, en collaboration avec les AAPPMA volontaires, a souhaité mettre en place une mesure de protection, en interdisant le prélèvement du brochet sur certains biefs du Domaine Public Fluvial. De ce fait, un arrêté préfectoral spécifique sur le NO-KILL est paru en juin 2019, indiquant les sites et les espèces concernées par une remise à l’eau obligatoire.

La Fédération souhaite vérifier si cette gestion permet d’obtenir les résultats escomptés, qui doivent se traduire par une augmentation des densités d’individus notamment des géniteurs et indirectement favoriser la reproduction naturelle ; en développant un ensemble de suivis piscicoles qui seront menés sur plusieurs années, mais aussi en analysant les données de sessions de pêche de nos pêcheurs.

Le principe de ce suivi est de récolter puis analyser les données de pêche collectées sur les biefs NO KILL. Ces données nous sont transmises via un questionnaire en ligne, renseignant le lieu, le temps de pêche et le nombre de capture (nul ou pas), lors de chaque sortie du pêcheur sentinelle.

La Fédération peut ainsi analyser les données de chaque pêcheur et en déduire des CPUE (Capture par Unité d’Effort) correspondant au nombre d’individus capturés par heure de pêche. Nous estimons que les données sont robustes et donc exploitables si nous recevons au moins 30 données de capture par bief No Kill. D’où l’importance de la participation et de la motivation des pêcheurs sentinelles.

Afin d’obtenir un nombre assez conséquent de participants à notre étude, la Fédération a créé une page Facebook pour rassembler des pêcheurs volontaires et motivés, qui semblent partager les mêmes convictions, et relativement sensibilisés au No Kill.

Pour les impliquer davantage dans l’étude, et afin qu’ils deviennent identifiables (et après un sondage), ils portent aujourd’hui le nom de « Fish protect » et sont au nombre de 125.

LES DONNÉES DE PÊCHE

Depuis le démarrage de l’étude, nous avons remarqué que certains de nos pêcheurs sentinelles vont à la pêche de manière très régulière, souvent sur les mêmes spots de pêche, et sont très assidus concernant le remplissage du questionnaire en ligne. D’autres, peut-être en raison des circonstances particulières de 2020, n’ont pas fait encore une session de pêche.

En effet sur les 125 pêcheurs « Fish Protect » volontaires pour participer à l’étude, seulement 42 pêcheurs nous ont transmis leurs données, en remplissant le questionnaire en ligne.

Afin de remercier les plus assidus et pour encourager les autres à nous transmettre leurs données, la Fédération souhaite offrir des cadeaux aux plus motivés.

Voir le rapport complet sur notre site internet.







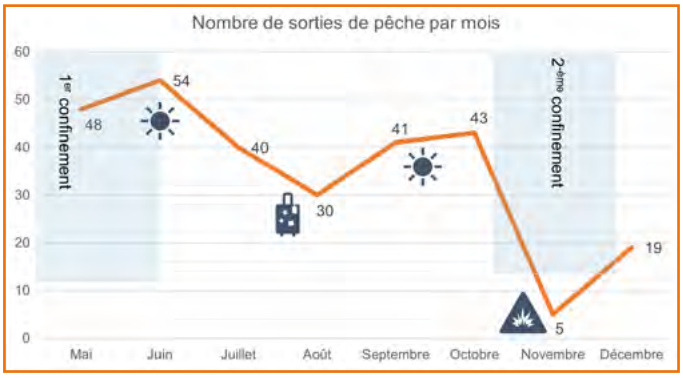
A ce titre, nous avons créé un partenariat avec **« La Ligne Française »** afin de développer une gamme de vêtement spécifique permettant d'identifier les pêcheurs « Fish Protect ». Ainsi en fonction du quota de sorties réalisées par le pêcheur, celui obtiendra un bon remis par la Fédération, qui lui permettra de choisir son cadeau « Fish protect » sur le site Internet de La Ligne Française.

Le premier produit développé correspond à une casquette orange floquée « Fish Protect ». Elle est offerte au pêcheur par la Fédération lorsque celui a réalisé plus de **5 sessions** de pêche. D'autres produits devraient être développés mais ces cadeaux seront toujours fonction du nombre de sorties de pêche réalisées.

Le but est qu'au fil du temps, nos pêcheurs **Fish Protect** soient identifiables au bord de l'eau et qu'ils incitent d'autres pêcheurs à rejoindre le mouvement et à participer à l'étude.

Étude No-kill - Bilan 2020 - Sorties

Les sorties de pêche



Durant les 8 mois d'étude (de mai à décembre 2020), et grâce aux 42 pêcheurs qui ont renseigné leurs données via le questionnaire, nous avons enregistré 280 sorties de pêche (seulement).

La répartition des sorties de pêche en fonction des mois est représentée dans le graphique ci-après.

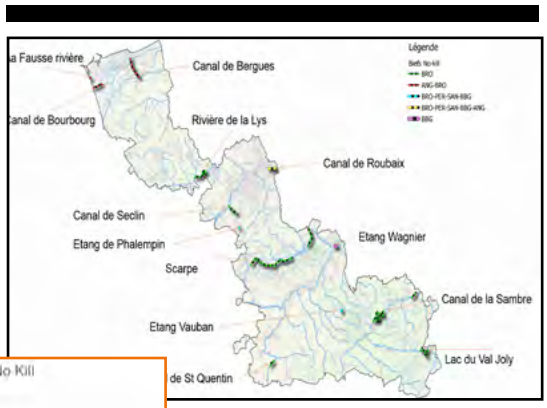
La crise sanitaire se ressent clairement et a eu un impact fort sur cette première année d'étude.

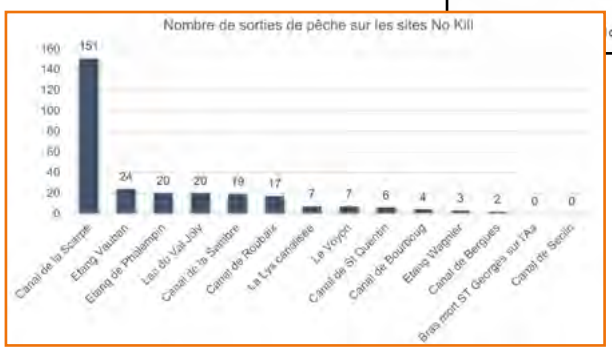
Étude No-kill - Bilan 2020 - Secteurs

Les secteurs de pêche

Grâce aux questionnaires remplis par les pêcheurs « Fish Protect » nous connaissons la répartition de ceux-ci sur notre territoire.

Hormis sur le canal de la Scarpe et de la Sambre, la présence de pêcheurs « Fish Protect » est relativement faible sur les autres secteurs No Kill.





Étude No-kill - Bilan 2020 - Espèces

Espèces capturées

Espèces	Nombre de capture en 2020
Perche	672
Brochet	145
Sandre	45
Black Bass	3
Anguille	1

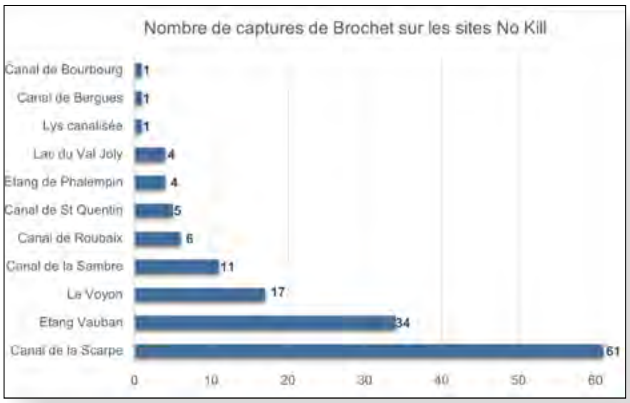
Au total, 866 poissons classés en No Kill ont été capturés par les 42 pêcheurs qui ont renseignés leurs données. L'espèce la plus capturée est la perche.

Le graphique ci-après permet d'apprécier les nombres de captures de brochet selon les secteurs No Kill.

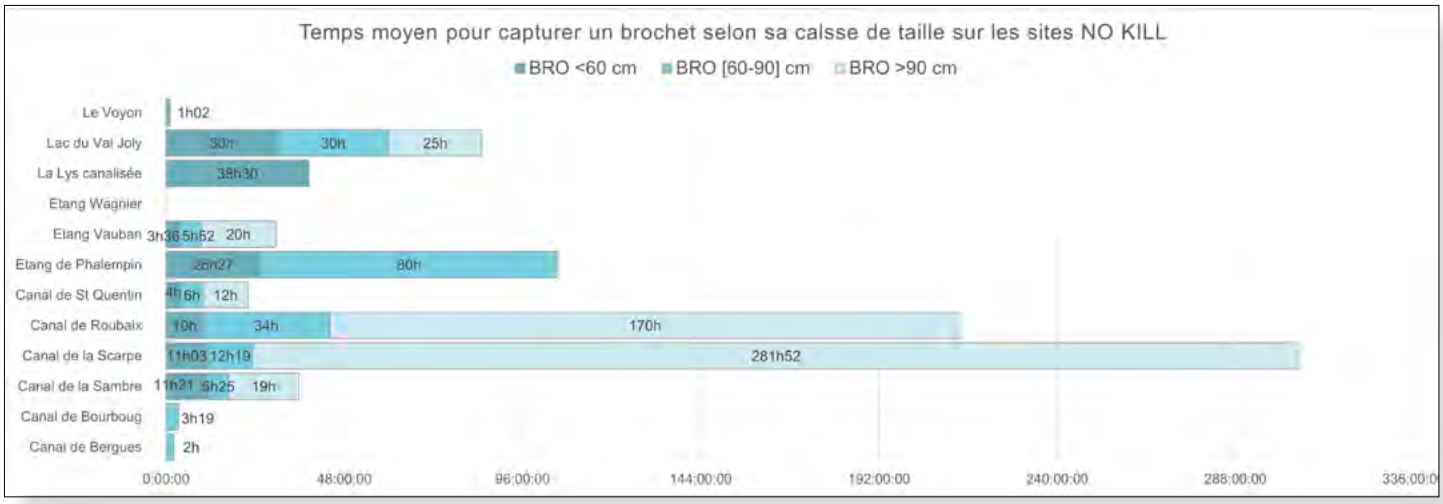
Les 86 brochets pêchés sur 145 au total correspondent aux individus dont la taille est inférieure à 60 cm. Cette classe de taille est la plus capturée par nos pêcheurs « Fish-Protect ».

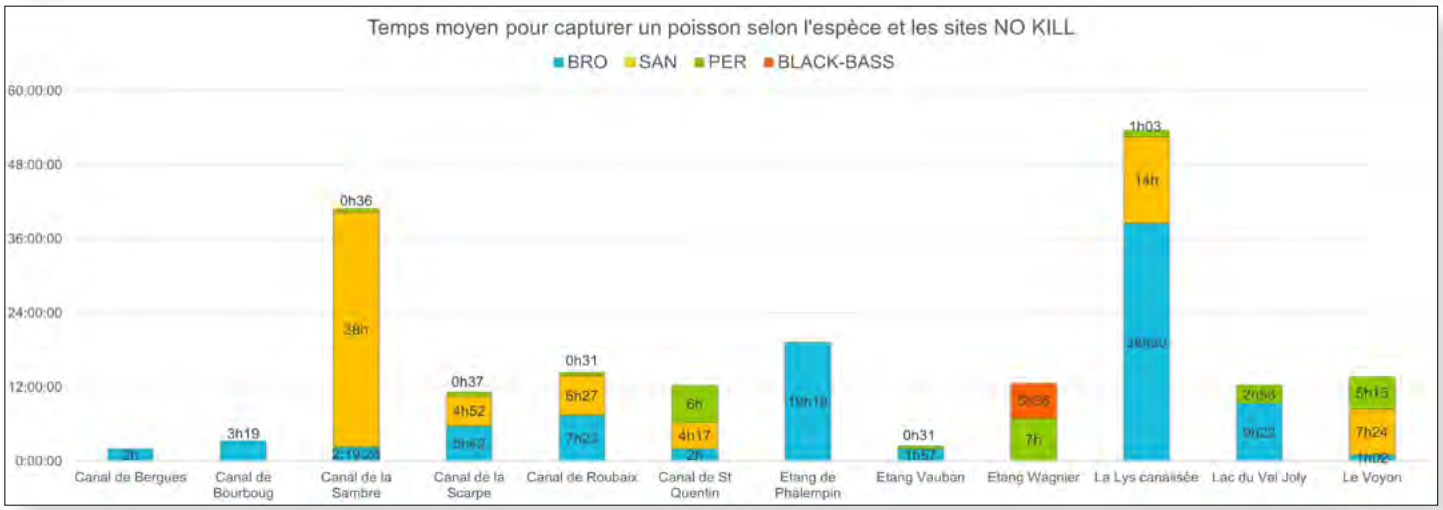
Nous avons enregistré des belles prises de brochet correspondant au fameux « poisson trophée » tant convoité sur les secteurs suivants :

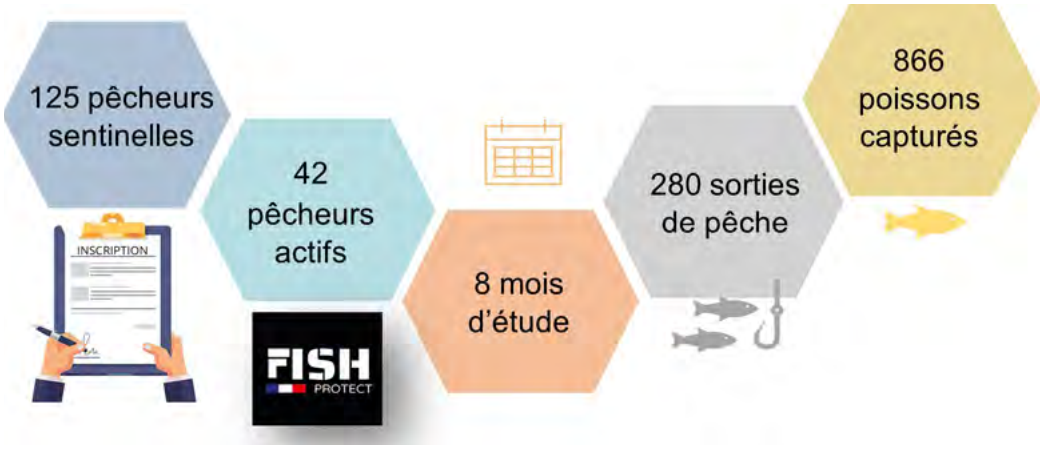
- Canal de la Sambre
- Canal de la Scarpe
- Canal de Roubaix
- Canal de St-Quentin
- Etang Vauban
- Lac du Val Joly



La taille minimale et réglementaire de capture des brochets dans le département du Nord est fixée à 60 cm (selon une étude scalimétrique). Il nous a semblé intéressant d'analyser les temps moyens de capture d'1 brochet en fonction des 3 classes de tailles définies précédemment.







Étude No-kill - Bilan 2020 - Synthèse

Synthèse et perspectives d'études

La présence la plus importante de pêcheurs « Fish Protect » est sur le secteur du canal de la Scarpe. Ce sont également ces pêcheurs qui ont réalisé et renseigné le plus de sorties pêche. Les données enregistrées sur ce secteur sont les plus significatives et les résultats sont les plus représentatifs.

À l'inverse, les autres secteurs No Kill dépourvus de pêcheurs « Fish Protect », ne comportent pas assez de données pour obtenir des résultats assez représentatifs.

Le recrutement de nouveaux pêcheurs semble essentiel pour mener à bien ce suivi à long terme. Pour motiver et encourager les pêcheurs à participer à l'étude, la Fédération met en place une série de cadeaux en fonction du nombre de retour des pêcheurs. Ces cadeaux correspondent à des bons d'achat d'équipement « Fish Protect » sur le site de La Ligne Française.

Nous espérons également que la situation liée à la crise sanitaire s'améliorera en 2021, afin de permettre aux pêcheurs « Fish Protect » d'exercer leur loisir et ainsi renseigner un nombre de sorties beaucoup plus important. De plus, l'animation et les rencontres avec ceux-ci semblent plus que nécessaires pour obtenir des résultats fiables et robustes.

D'autres suivis seront mis en place en 2021, notamment les inventaires complets par pêche électrique.

Les stations d'inventaires sont fonction de l'existence d'une ou plusieurs données antérieures au No Kill sur la station, ce qui nous permettra de comparer les résultats à long terme. Ces inventaires seront répétés par la suite tous les deux ans. Pour faire participer un peu plus nos pêcheurs à cette étude, nous avons décidé d'inviter quelques pêcheurs « Fish Protect » pour assister aux inventaires.

Voici la liste des sites qui feront l'objet d'un inventaire complet en 2021, 2023 et en 2025.

Cours d'eau	Communes
La Lys canalisée (bras mort)	Erquinghem
Le canal de la Sambre	Marpent
Le canal de la Sambre	Bachant
Le canal de la Sambre (station témoin)	Aulnoye-Aymeries
Le canal de Bourbourg	Bourbourg
Le canal de la Scarpe	Lallaing

REJOINDRE "FISH PROTECT"

Afin d'obtenir un nombre assez conséquent de participants à notre étude, la Fédération a tout d'abord créer une page Facebook qui a pour but de rassembler des pêcheurs volontaires et motivés, qui semblent partager les mêmes convictions, et relativement sensibilisés au No Kill.



Alors si vous êtes intéressés, et que vous souhaitez rejoindre le groupe "Fish Protect", cliquez ici : https://www.facebook.com/FedePecheNord

Un film explique dans un premier temps les nouvelles dispositions de l'arrêté préfectoral, puis annonce les modalités pour rejoindre le groupe, et termine avec les différentes étapes pour remplir correctement le questionnaire. https://youtu.be/c2Ogy1iZiNU





Figure 1 : Récupération des gamètes femelles - Esociculture 2020



Figure 2 : vésicules- Esociculture 2020

Le repeuplement en fingerlings s'inscrit dans une mission d'intérêt général de sauvegarde de l'espèce brochet classée en liste rouge des espèces menacées en France.

La Fédération procède à une dotation en fingerlings aux AAPPMA qui le souhaite par le biais d'un bulletin question-réponse afin de connaître leur choix d'en recevoir ou pas.

Les dotations sont organisées à l'issue de la période de grossissement des fingerlings, soit 5 semaines après leur sortie du bâtiment d'écloserie.

Bilan des repeuplements

Esociculture Fédération de Pêche du Nord

Comme chaque année, la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Nord a procédé au repeuplement en fingerlings des différents lots gérés par les AAPPMA.

L'ésociculture de la Fédération sur le site d'Eppe Sauvage est un outil important pour la Fédération, elle vise à assurer la présence du Brochet dans nos eaux. La difficulté pour cette espèce de trouver des zones de reproduction naturelle dans nos canaux ou plans d'eau nécessite de soutenir les populations par le biais de cet outil. Le brochet est une espèce vulnérable en France et sans ces repeuplements assurés par la fédération, sa population serait fragilisée.

Comme chaque année, la Fédération de pêche a procédé au repeuplement en fingerlings des différents lots gérés par les AAPPMA.



Figure 3 : incubation des œufs - Esociculture 2020

Habituellement les dotations sont réalisées sur 6 circuits pour 8 points de livraisons répartis sur l'ensemble du département du Nord. Les AAPPMA souhaitant une dotation en fingerlings reçoivent leur dotation sur le lieu de livraison de leur choix. Elles sont averties du jour et de l'heure prévue de livraison. Elles procèdent ensuite à l'alevinage sur leurs lots respectifs.

Secteur	Nombre de fingerlings distribués	Nombre d'AAPPMA alevinées
Armbouts Cappel (Canaux Littoraux)	5850	7
Nieppe (Lys)	1400	2
Lille(Deule, Lys et Canal de Roubaix)	2100	4
Saint Amand (Scarpe)	2150	9
Cambrai (Canal de St Quentin)	2200	6
Douai (Scarpe)	3200	6
Pont sur Sambre (Sambre)	2600	11
Eppe Sauvage (Cours d'eau de l'avesnois)	950	6

Figure 4 : La répartition des fingerlings- Esociculture 2020

Pour l'alevinage, les poissons sont préparés le matin même de leur introduction. Ils sont dénombrés grâce au poids moyen réalisé au préalable puis mis dans des sacs de transport en plastique gonflés à l'oxygène pur afin de pouvoir être transportés dans de bonne conditions de survie.

Au cours de l'année 2020 et en raison des mesures liées au covid-19, les livraisons n'ont pu être remises en main propre. Ce sont les techniciens de la fédération qui ont procédé au repeuplement des AAPPMA souhaitant des fingerlings.

16 AAPPMA n'ont pas désirées recevoir de dotation tandis que 51 autres ont été dotées en fingerlings.

Ce sont donc 20450 fingerlings qui ont été distribués et introduits sur le département du Nord au cours de l'année 2020.



Figure 5 : vésicules résorbées mesurant presque 1 cm - Esociculture 2020

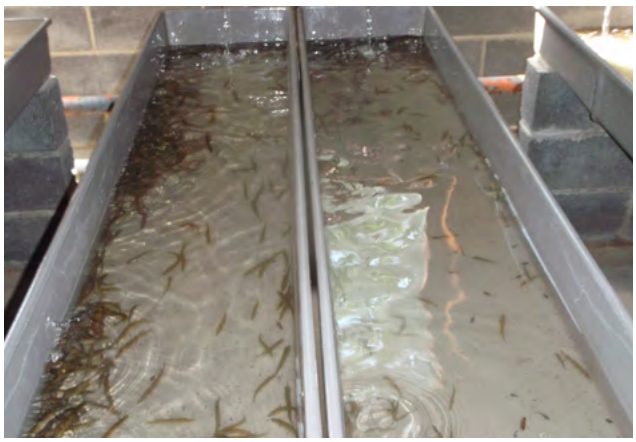


Figure 6 : fingerlings de 7cm - Esociculture 2020



Figure 7 : Sacs de transport préparés avant livraison - Esociculture 2020



Figure 8 : Mise en sac - Esociculture 2020



Figure 9 : Livraison - Esociculture 2020

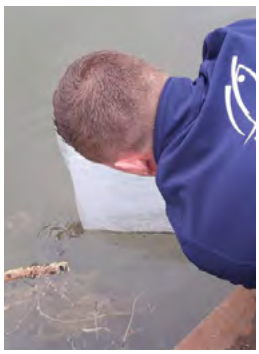


Figure 10 : Mise à l'eau - Esociculture 2020

Pollution de l'Escaut

Le week end de pâques, le canal de l'Escaut connaissait une des plus graves pollutions depuis ces dernières années... Le 9 avril 2020 suite à la rupture d'une digue du bassin de décantation de la sucrerie Tereos à Escaudoeuvres. Un déversement d'environ 100 000 m3 d'eau de lavage de betteraves riche en matières organiques s'est déversé dans le canal l'Escaut entrainant des mortalités piscicoles importantes le long de l'Escaut, une pollution dramatique pour la qualité de ce Fleuve transfrontalier.

PÂQUES 2020, UN WEEK END FUNESTE POUR LE FLEUVE ESCAUT ...

Cette pollution par le déversement de matière organique s'est disséminée lentement au fil de l'eau, provoquant une chute importante du taux d'oxygène dissous dans l'eau. La réduction de l'oxygène dissous a alors un impact grave sur l'ensemble des espèces vivant sous la surface de l'eau, provoquant une mortalité sur les poissons, les insectes, les mollusques... toute la faune qui a besoin d'oxygène pour vivre est alors touchée, c'est tout un écosystème qui se meurt...

Les pêcheurs sont les premières sentinelles de nos milieux aquatiques, ils sont le premier maillon d'une chaîne d'alerte. Le contexte sanitaire et notamment le premier confinement qui a vu contraindre la pratique de la pêche n'a pas aidé, mais malgré cela vous avez été nombreux à nous alerter et nous faire remonter vos observations. Nous vous en remercions particulièrement, vos témoignages ont été importants et nous avons documenté toutes vos observations.



Figure 1 : pollution de l'Escaut. Avril 2020

Les services de l'état ont été réactifs dans la gestion de la crise, même si le mal était déjà fait comme nous avons pu le constater. Il est important de rappeler que la Fédération, les AAPPMA et les pêcheurs ont tous ce même rôle de lanceur d'alerte. Les services de la Fédération sont intervenus afin de compiler les informations et appuyer les services de l'état en charge de la procédure judiciaire.

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

A l'heure de la rédaction de cet article, la procédure judiciaire est toujours en cours. Cette procédure est importante, il y a un temps nécessaire au recueil des preuves et la constatation des dommages.

Le 04 juin 2020, par l'intermédiaire de son cabinet d'avocat, la Fédération a déposé une plainte et s'est constitué partie civile au même titre que d'autres organismes. Ce dépôt de plainte a été construit solidement et a fait l'objet d'une documentation importante par notre cabinet d'avocat et nous-mêmes.

En parallèle de cette procédure judiciaire, le préfet du Nord a souhaité activer la procédure administrative de « responsabilité environnementale ».





Figure 2 : pêche électrique à Mortagne-du-Nord pour répertorier les espèces encore présentes dans l'Escaut. Juin 2020

CONNAISSANCE ET EXPERTISE

En tant qu'expert, la Fédération de pêche du Nord a du évaluer le préjudice écologique subi.



La loi de responsabilité environnementale, KEZACKO ?

Cette loi résulte d'une réglementation européenne, elle établit un cadre de responsabilité environnementale fondé sur le principe de pollueur/payeur. Ainsi un exploitant responsable d'un dommage concerné par la LRE doit réparer les dégâts occasionnés en nature, c'est-à-dire en identifiant et en menant lui-même sur le terrain les opérations de réparation, à un « coût raisonnable » pour la société. Toute compensation financière est alors exclue.



Figure 3 : pollution de l'Escaut. Avril 2020

Sa mise en œuvre répond à un processus précis défini par un guide méthodologique sous pilotage des services de l'état.

A l'heure où nous écrivons cet article, nous sommes en plein dans cette procédure, un comité de pilotage ainsi qu'un groupe d'expert ont été constitués, la fédération participe à ces deux regroupements.

Le comité de pilotage s'est réuni le 4 décembre 2020, il se réunira également au mois d'avril 2021. Le groupe d'expert s'est quant à lui regroupé 3 fois à ce jour, nous avons pu analyser le rapport d'évaluation des incidences transmis par TEREOS ainsi que le rapport présentant les mesures de restauration.

Notre participation à ce groupe consiste à détailler l'analyse et émettre un avis sur le travail fourni des bureaux d'études qui accompagne TEREOS. Nous avons ainsi pu détailler l'impact sur les populations piscicoles ainsi que sur les autres cortèges d'espèces. Ce travail d'identification préalable doit ensuite permettre de dimensionner les mesures de restauration de la diversité piscicole.

Il y a deux approches possibles, soit en passant par une reconstitution des pertes piscicoles par le biais des repeuplements ou alors par le biais de la reconstitution de zones de reproduction par exemple. La première approche a l'avantage d'offrir une rapidité dans la mise en œuvre de la mesure mais ne permet pas de garantir une efficacité importante, d'autant que certaines espèces impactées ne peuvent être reconstitués par le biais du repeuplement, les pisciculture ne produisant pas toutes les espèces. La seconde approche visant à restaurer des zones de reproduction fonctionnelles pour l'ensemble des espèces nous semble plus efficace dans le temps permettant un fonctionnement de ces sites tous les ans. Pour cette seconde approche, nous avons réaliser des investigations de terrain permettant d'identifier des sites ou des projets de restauration le long du fleuve Escaut.



Figure4 : pollution de l'Escaut. Avril 2020

Pollution de la Selle

Suite à une information de la part de l'AAPPMA locale, le mardi 12 décembre 2017 à 10 heures, les services de l'agence Française pour la biodiversité se rendent sur la commune de St Benin au lieu dit « le moulin Duval » afin de constater une pollution de la rivière Selle par des matières en suspension.

Ces matières résultent de l'ouverture des vannes d'un moulin, celles du moulin Duval dont deux des trois vannes sont ouvertes. Un important afflux de sédiments vient colmater le lit de la rivière en aval.

Le substrat constitué de graviers et de cailloux est totalement recouvert par une couche de sédiments fins sur une épaisseur de 10 à 50 centimètres selon les endroits. Ces dépôts s'observent de l'aval du moulin Duval jusqu'au viaduc de Le Cateau soit un linéaire de 1500 mètres, toutefois le linéaire impacté est plus conséquent car les sédiments continuent d'être érodés et entrainés vers l'aval. Les mesures réalisées sur les 200 mètres en amont des vannes montrent que le volume à minima de sédimentS qui a été déposé sur la partie aval est de 733 m3.

L'enquête diligentée a démontré que l'ouverture des vannes a été effectuée par le propriétaire du moulin à la demande du syndicat du bassin de la Selle. Les auditions démontrent que le propriétaire a ouvert les vannes du moulin sur conseil du syndicat toutefois les auditions précisent que les prescriptions données par le syndicat n'ont pas été suivi par le propriétaire.

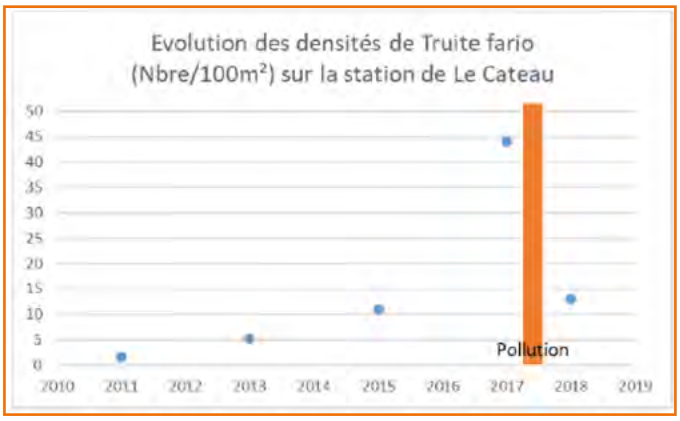


Figure 1 : Evolution des densités de truite fario sur la station de Le Cateau

L'ouverture des vannes du moulin Duval de St Benin par son propriétaire a donc entrainé une pollution par matières en suspension des eaux de la rivière Selle en aval du moulin au sens de l'article L 432-2 du code de l'environnement. L'accumulation des matières en suspension en aval ont également détruit des zones de frayères au sens de l'article L 432-3 du code de l'environnement.

la Fédération s'est constituée partie civile sur ce dossier et a déposé un dépôt de plainte. Le dossier a été plaidé par notre cabinet d'avocat, il s'est appuyé sur les éléments d'ordre juridique et les éléments techniques transmis.

Notre étude basée sur les données disponibles sur le secteur a démontré l'impact de cette pollution sur les frayères.

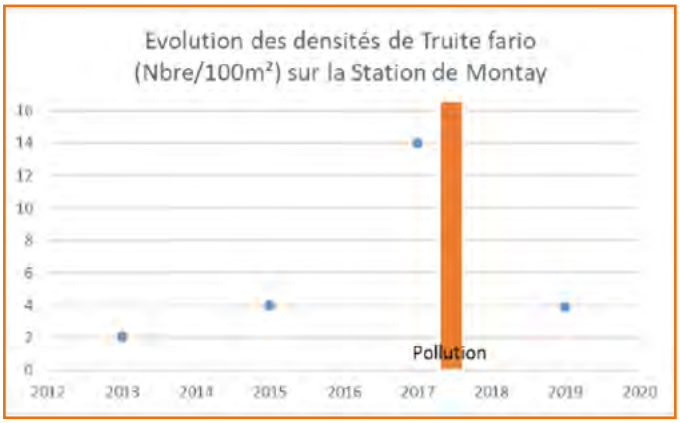


Figure 2 : Evolution des densités de truite fario sur la station Montay

Les deux stations en aval du point de pollution ont donc été impactés par le transport vers l'aval des sédiments.

Les 2 graphiques (Figure 4) montrent l'évolution des densités de truite fario, avec une densité en augmentation depuis 2011/2013 portant les densités à 44 individus/100 m² sur Le Cateau et 14 individus/100 m² sur le Montay en 2017. Après la pollution, on observe sur les deux stations une chute des densités. Sur la station de Le Cateau, la densité retombe à 13 individus / 100m² et 4 individus / 100m² pour la station de Montay.

Il est important de préciser deux éléments de contexte important pour cette lecture :

1. la population piscicole en truite fario sur la partie amont est totalement naturelle, les AAPPMA de St Souplet et Le Cateau ne réalisent pas de repeuplement. Dès lors l'évolution du stock est liée uniquement à la reproduction naturelle de l'espèce.

2

La truite fario fait l'objet d'un arrêté de protection mis en place en 2012, Tout individu de cette espèce capturé doit alors être remis à l'eau vivante. Cette disposition a été mise en œuvre de manière à redynamiser le stock et l'évolution sur 2012-2017 montre que cette gestion a été efficace. La situation observée en 2018 ou 2019 n'est donc pas le résultat d'un prélèvement par les pêcheurs.

Sur la saison 2019/2020 l'AAPPMA cartographie et dénombre les nids de ponte. La carte de localisation permet de se rendre compte de cette répartition. Il est important de préciser que la commune de Le Cateau et l'AAPPMA « Le Cateau Sirène » se trouve être la première AAPPMA située en aval du barrage du moulin. L'observation de l'évolution des nids de ponte depuis 2012 montre une augmentation du nombre de reproduction dans le cours d'eau. Entre 2012 et 2016, le nombre de nids de ponte passe de 23 à 93. Ce résultat est corrélé avec l'augmentation des densités de truite fario vu dans la partie précédente.

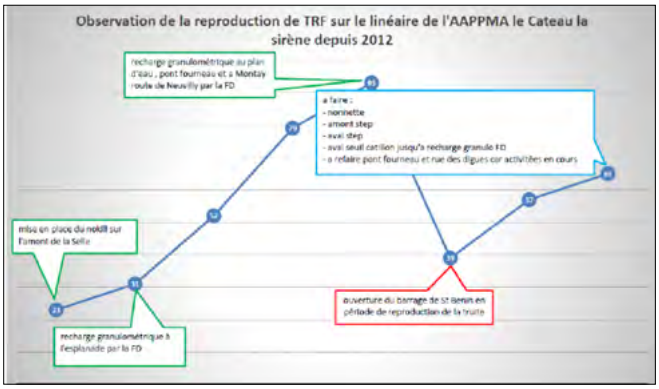


Figure 3 : Suivi de la reproduction piscicole (sources = AAPPMA Le Cateau Siréne)

L'observation de 2017 a été réalisé lors de l'épisode de pollution, elle a dénombré un nombre de 39 nids de ponte ce qui représente une chute de 60 %.

La pollution de décembre 2017 a eu un impact sur la reproduction 2017-2018, le suivi interannuel des truitelles permet de démontrer cette incidence avec une faible part de truitelles retrouvées lors des inventaires de 2018.

La station de St Souplet peut être utilisée comme témoin, cette dernière situe en amont de la zone de pollution démontre une bonne reproduction 2017/2018, les inventaires de suivis réalisés à l'automne 2018 témoignent de la présence de 19 truitelles/5 minutes de prospection.



En revanche les inventaires réalisés en aval de la zone de pollution démontrent une mauvaise reproduction et un nombre de truitelles en baisse par rapport aux autres années.

L'analyse de ces données démontre bien que la densité de nid de ponte de truite fario est moins importante après cette pollution démontrant ainsi son impact sur le fonctionnement des frayères. Les comptes rendus réalisés par Bastien Prévost, technicien à la Fédération de pêche du Nord et celui réalisé par l'AAPPMA de l'AAPPMA la Truite Sulpicienne et Béninoise, démontre un colmatage sur les zones de frayères jusqu'à la limite de Montay / Neuvilly.

Les comptes rendus d'observation réalisés en Novembre 2017 par Bastien Prévost, affirme que la turbidité s'étend plusieurs kilomètres en aval, cette turbidité étant encore présente à Neuvilly. Un colmatage très important est constaté sur les zones de frayères de St Benin (travaux de 2014), en revanche les radiers reconstitués lors de l'opération de recharger granulométrique de 2016 (Espace Thuru, Etangs des essarts, Montay) semblent peu ou pas colmatés.

Nous estimons donc l'impact uniquement sur l'investissement 2014, de St Benin à Le Cateau Cambrésis au lieu-dit l'Esplanade. L'impact est important, toutefois les dernières observations 2019 montrent une fonctionnalité résiduelle de ce secteur démontrant ainsi l'absence de destruction complète de l'œuvre réalisée. Le déficit peut s'établir à 30% de pertes de fonctionnalités sur les surfaces de frayères restaurées.

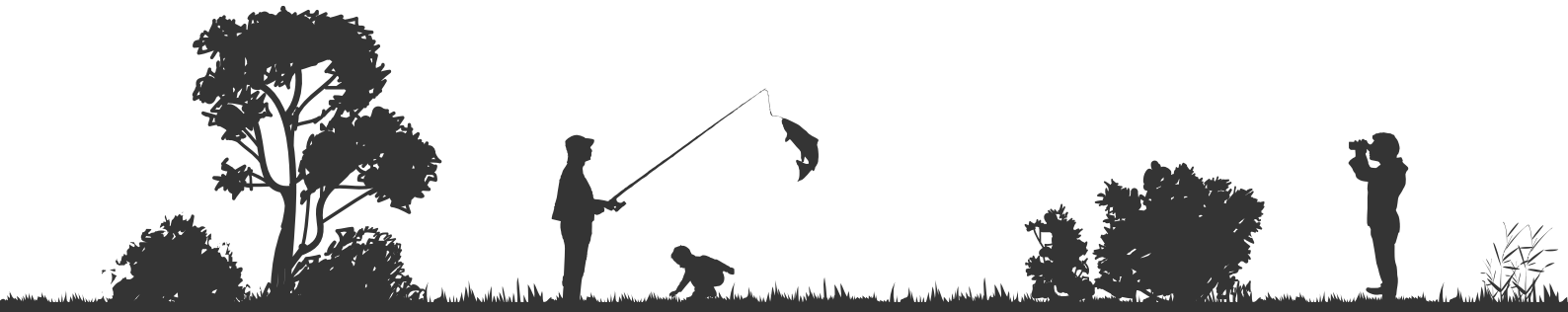
Sur la base de ces informations, il ressort que le propriétaire qui a manipulé ses vannes et provoquées le colmatage a fait l'objet d'une condamnation en première instance. Cette condamnation démontre la sensibilité des tribunaux au respect de l'environnement. Cela démontre aussi tout l'intérêt des données d'inventaires que nous compilons années après années, elles permettent d'étayer les faits et de démontrer l'impact des atteintes à l'environnement.

A ce jour après cette condamnation, le propriétaire a fait appel du jugement, nous sommes donc en attente d'un prochain rendez vous au tribunal pour y défendre nos intérêts.

Réalisation : Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique • Impression : Tanghe Printing – Papier recyclé, encre végétale • Crédits photographiques : Victor Nowakowski, Laurent Madelon, FNPF, FDAAPPMA 59, AAPPMA, Freepick

FÉDÉRATION DU NORD POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

7-9 chemins des croix - BP 50019 - 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.20.20.54 - Fax : 03.27.20.20.53
www.peche59.com



MERCI A NOS PARTENAIRES